

Ventavon INFO

N° 51 - juillet 2019





Les nouveaux aménagements extérieurs - juillet 2019

ELM - Valenty

© DB



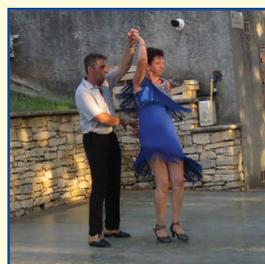
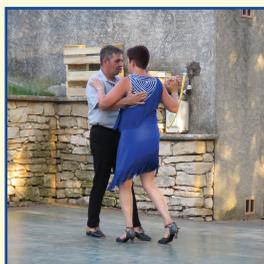
Carnaval 2019

© Comité des fêtes



Lunadanse

© L. Aubert



Au village

Evidanse à l'Auberge du Prieuré
juin 2019

© DB



Mot du maire

Chers Ventavonnais,

Chaque projet municipal est un travail de longue haleine et la réalisation de l'Espace Loisirs Mutualisé en est un bel exemple. En effet, beaucoup d'entre-nous ne s'imaginent peut-être pas que le travail de fond accompli avec les administrations, la complexité des dossiers, les multiples intervenants et les contrôles de chaque instance de sécurité représentent des délais importants.

Comme vous pouvez le constater, ce vaste chantier arrive à son terme avec les aménagements extérieurs qui prennent forme petit à petit. L'inspection récente de la Région PACA déterminera le versement de la subvention prévue. Si tous les projets ne se font pas en un jour, en tout cas, l'appropriation de l'ELM par les associations ventavonnaises s'est faite très vite. Quant à la Fédération des Foyers Ruraux, elle a désormais des locaux dédiés pour organiser le Centre de loisirs. Cela lui permet de laisser le matériel ludique ou pédagogique sur place et son directeur voit d'un bon œil l'aire de jeux attenante et les abords engazonnés qui sont bien entendu une aubaine pour les jeunes. Le taux important d'occupation de l'Espace de Loisirs Mutualisé nous démontre la réussite de cette réalisation et nous conforte dans les choix faits.

D'autres grands projets sont lancés, notamment celui de la restructuration architecturale des bâtiments « mairie - école - cantine - ex-Licorne ». En effet, garder notre école au village (et même envisager un agrandissement si besoin) est essentiel si nous voulons maintenir le tissu social de notre commune rurale et un peu d'animation au village. C'est la priorité de notre action tout en résolvant dans le même temps la destination des locaux vacants de l'immeuble ex-Licorne.

La commune a déjà beaucoup œuvré pour les réseaux d'eau et d'assainissement, mais au vu de la grandeur du territoire communal, beaucoup de travail et d'investissement restent à faire. Dans ce sens, deux autres chantiers sont également lancés : une station d'épuration qui récolterait les réseaux d'assainissement du secteur nord de la commune et le captage de la source Rouans qui pourrait abonder le réseau communal par gravité, anticiper nos besoins en eau et remédier aux sécheresses estivales récurrentes.

Notre village perché a un point de vue remarquable à 360° sur la vallée de la Durance. De ce fait, nous avons voulu mettre en valeur cet atout en disposant au Nord et au Sud du bourg des tables d'orientation qui feront le bonheur des gens de passage, des résidents d'été et des Ventavonnais et permettront de se repérer parmi ses proches ou lointaines montagnes. A ce sujet, en fin de bulletin, une rubrique « Étymologie » abordera l'origine de quelques noms de lieux et de sommets avoisinants.

Nous vous souhaitons de passer un bon été et une bonne lecture de ce bulletin.

Juan Moreno

Heures d'ouverture du secrétariat

LUNDI	Fermé	14-17h
MARDI	Fermé	14-17h
MERCREDI	Fermé	14-17h
JEUDI	Fermé	14-17h
VENDREDI	8-12h	Fermé

Tél : 04 92 66 40 54

Fax : 04 92 66 47 02

MAIRIE de VENTAVON

Permanence du maire de Ventavon

Tous les vendredis matins de 8 heures à 12 heures, sur rendez-vous, en téléphonant au 04 92 66 40 54

Permanence des adjoints :

Tous les mardis de 18 h à 19 h

E-mail : mairie.ventavon@gmail.com



Ventavon INFO n°51

Juillet 2019

Bulletin semestriel

- Directeur de publication

Juan Moreno, Maire
70 place de la mairie
05300 Ventavon
Tel. bureau : 04 92 66 40 54
mairie.ventavon@gmail.com

- Rédaction et PAO

Denis Buffet
1335 chemin des Blaches
05300 Ventavon
Tel. : 04 92 66 42 39
denisbuffet@gmail.com

- Imprimerie de Haute-Provence
04700 La Brillanne

- Dépôt Légal
N° 95-21

© Mairie de Ventavon 2019

Site internet : ventavon.fr

Sommaire

2	REU, assistante
3	Travaux en cours
4	Eau et assainissement
5	PLU
6	Le Cormier
7	GEMAPI
8	Budget
10	Eglise
11	Ringo
12	Gym Plaisir
14	Comité des fêtes
15	Lunadanse
16	Evidanse
17	Vivre en Val Durance
18	Le Club
19	Bibliothèque
20	Affouage - ELM
21	Ecoles
22	Annonces
23	Etat civil
24	Etymologie
4C	Fête de Ventavon
	Marché de Valenty



REU

Répertoire Electoral Unique

La loi Pochon-Warsmann, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, a mis en place le Répertoire Electoral Unique. Ce REU a pour but de centraliser les listes électorales.

Lors des dernières élections européennes et pour la première fois, les listes électorales étaient constituées par le REU, géré par l'INSEE.

Le Répertoire Electoral Unique (REU) a pour finalité la gestion du processus électoral et la fiabilisation des listes électorales. Il permet la mise à jour en continu des listes électorales à l'initiative, soit des communes qui procèdent aux inscriptions et radiations des électeurs, soit de l'INSEE sur la base des informations transmises par différentes administrations.

♦ Les principales évolutions introduites par la réforme :

Pour l'électeur, le principal changement est la suppression de la date limite de dépôt d'une demande d'inscription qui était fixée auparavant le 31 décembre. Désormais, depuis le 1^{er} janvier 2019 et de façon à permettre l'instruction d'éventuels recours sur cette décision, il subsiste une date limite d'inscription pour chaque scrutin, fixée dans le cas général au 6^{ème} vendredi précédant le scrutin.

♦ La loi introduit également quelques modifications sur les conditions d'inscription sur les listes électorales, notamment :

- elle permet aux gérants et associés majoritaires d'une société inscrite au rôle des contributions communales d'être inscrit sur la liste électorale de la commune ;

- pour les Français établis à l'étranger, elle supprime la possibilité d'être inscrit simultanément sur une liste communale et sur une liste consulaire.

♦ Pour les services communaux et consulaires, la loi n° 2016-1048 introduit plusieurs changements importants :

- les demandes d'inscription déposées par les électeurs sont reçues et instruites tout au long de l'année ;

- la décision d'inscription ou de radiation pour perte d'attache communale est prise par le maire ou l'autorité consulaire, avec contrôle a posteriori par une commission de contrôle;

- l'INSEE applique directement dans le répertoire électoral unique (REU) les radiations pour décès et incapacité, ainsi que les inscriptions d'office des jeunes et des personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française, en les rattachant à leur commune de résidence.

Assistante administrative et juridique



Laurence Roux

Au vu d'un accroissement temporaire d'activité au secrétariat de mairie, le conseil municipal a recruté Laurence Roux comme agent contractuel qui assurera les fonctions d'assistante administrative et juridique, 16 heures par semaine pour une durée de six mois (11/04 au 11/10/2019).

Laurence Roux est juriste, spécialisée dans le pré-contentieux, le contentieux et le foncier. Elle peut également rédiger des actes d'achat ou de vente de terrain qui seront authentifiés par le maire afin de court-circuiter les procédures notariales qui sont généralement trop longues. Ces actes prendront le même chemin et iront au service de la publication foncière (ex bureau de la conservation des hypothèques).

Elle passe également une autre partie de son temps de travail à la commune de Val Buëch-Méouge (ex Antonaves - Châteauneuf de Chabre - Ribiers) comme juriste.

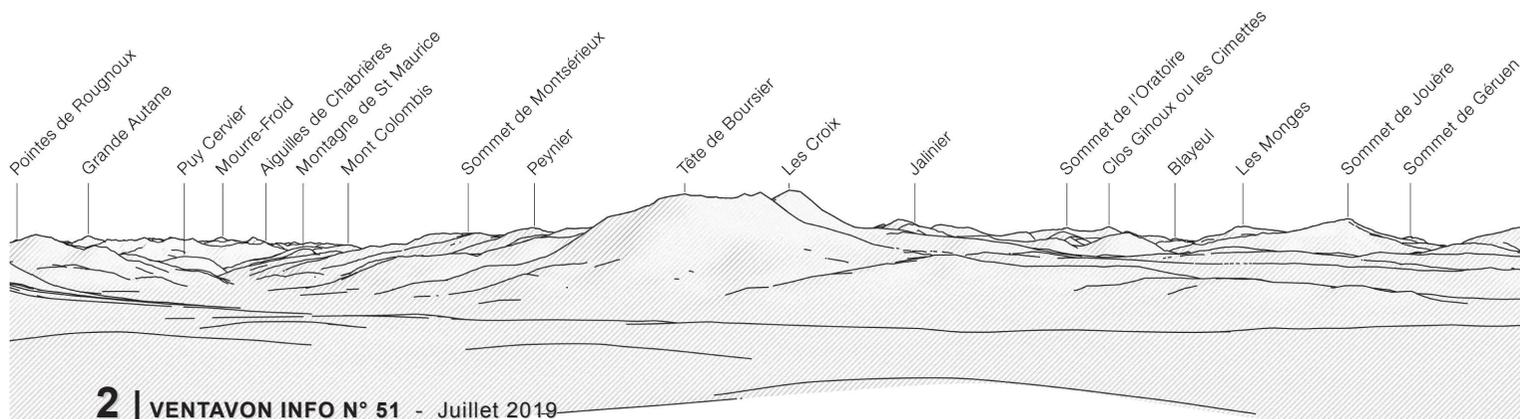
Inscriptions sur les listes électorales

Pour vous inscrire, trois solutions :

- en utilisant le service en ligne : service-public.fr

- par correspondance en envoyant à la mairie de votre commune la photocopie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile ainsi que le formulaire de demande d'inscription (Cerfa n° 12669*02 disponible en ligne) complété ;

- ou en mairie en présentant une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription complété.



TRAVAUX et projets en cours

Structuration urbaine

« mairie - école - cantine - ex-Licorne »

Le conseil municipal a attribué la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension des bâtiments « mairie - école - cantine - ex-Licorne » à la SARL PNG Architecture. Le taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre est fixé à 11,9%. Le montant provisoire de prestation est estimé à 214.700€ HT sur un coût prévisionnel de travaux estimé à 1.804.000€ HT (délibération du 6/05/2019).

Les urbanistes du groupe Toposcope travailleront en étroite collaboration avec le cabinet d'architectes choisi.

Rénovation intérieure d'un logement communal

Le logement communal, situé au-dessus de la mairie (1^{er} étage à droite) actuellement vacant, sera réaménagé et remis aux normes avant sa remise en location. Pour ce faire, la commune a passé une convention avec SOLIHA des Alpes du Sud, organisme spécialisé dans l'amélioration de l'habitat, pour une mission d'accompagnement (délibération du 6/05/2019).

Cimetière

Les travaux de reprise des sépultures en état d'abandon sont terminés ainsi que l'élargissement de l'entrée et la pose d'un nouveau portail.

Le conseil municipal étudiera ultérieurement une restructuration et un alignement plus rationnel des tombes ainsi qu'un espace dédié au columbarium.

Voirie

- Entretien des voies et chemins

La tournée des chemins a été faite cette année par la commission Voirie. L'enveloppe accordée pour 2019 déterminera les priorités. Un appel d'offre est lancé.

- Travaux débroussaillage

Le débroussaillage des routes et des propriétés est obligatoire dans les communes forestières des Hautes-Alpes. Des normes strictes s'appliquent à tous et les municipalités doivent veiller à leur respect.

A Ventavon, l'entreprise Brun François de Nossage-et-Bénévent a effectué en juin dernier les travaux de débroussaillage sur les bords de 45 km de chemins communaux pour un montant de 4680€ HT.

Tables d'orientation

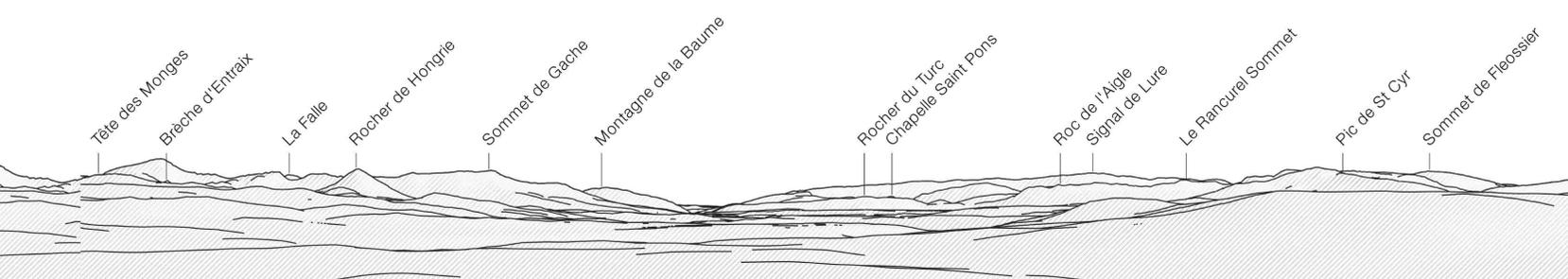
Les travaux de maçonnerie nécessaires à la mise en place des deux tables d'orientation du village (au Nord et au Sud) sont confiés à l'entrepreneur Eric Denier pour un montant de 13.033€ HT (del 6/05/2019).

Les travaux sont en cours et devraient se finaliser dans l'été.

Les élus aidés de l'association des randonneurs du Laragnais sont en train de vérifier et corriger éventuellement les toponymes des maquettes de Marie-Noëlle Lapouge, aquarelliste. Puis, les aquarelles seront expédiées à un émailleur sur pierre de lave pour leurs réalisations définitives et posées sur une table maçonnée.



Future table d'orientation au Sud du village



EAU & Assainissement

Majoration des tarifs de l'eau et assainissement

Afin d'être éligible à des aides de l'Agence de l'eau en matière de travaux d'assainissement, il est fait obligation que le prix du service de l'eau et d'assainissement collectif (parts fixe et proportionnelle confondues) soit au minimum à 1€/m³ au 1^{er} janvier 2019.

Pour satisfaire à ces exigences, une majoration des tarifs de l'eau potable et de l'assainissement sera appliquée à partir du 1^{er} septembre 2019 suite à une délibération du 3 juin 2019. La publication des tarifs d'assainissement dans le *Ventavon Info n°50* page 10 (décembre 2018) est donc caduque.

Service de l'eau potable

Part fixe

- 60 euros la prime fixe annuelle,

Part proportionnelle au m³

- 0,85 euro le m³ d'eau pour les 120 premiers mètres cubes,

- 1,25 euro le m³ de 121 à 180 mètres cubes,

- 1,35 euro le m³ au-delà de 181 mètres cubes.

Service de l'assainissement

Part fixe

- 35 euros la redevance d'assainissement,

Part proportionnelle au m³

- 0,71 euro le m³ d'eau pour les 120 premiers mètres cubes,

- 0,91 euro le m³ de 121 à 180 mètres cubes,

- 0,96 euro le m³ au-delà de 180 mètres cubes.

Fuites dans le réseau du Villard

Les différents matériaux des canalisations du réseau d'eau potable provenant de la source du Villard étant vétustes, des fuites d'eau apparaissent régulièrement dans ce secteur. La commune envisage prochainement de contrôler tout ce réseau en faisant procéder à une détection des fuites avec des outils spécialisés.

Renforcement réseau d'eau au Beynon

La commune attribue le marché de travaux de renforcement du réseau d'eau potable au quartier du Beynon pour un montant de 48.794€ HT (délibération du 27/03/2019).

Eaux pluviales à Valenty

La commune attribue le marché de travaux d'élimination des eaux claires parasites au quartier de Valenty à l'entreprise SARL Poincelet TP pour un montant de 15.677€ HT (délibération du 27/03/2019). Il s'agissait de séparer les eaux pluviales dirigées vers le réseau d'assainissement pour les mettre dans leur réseau approprié.

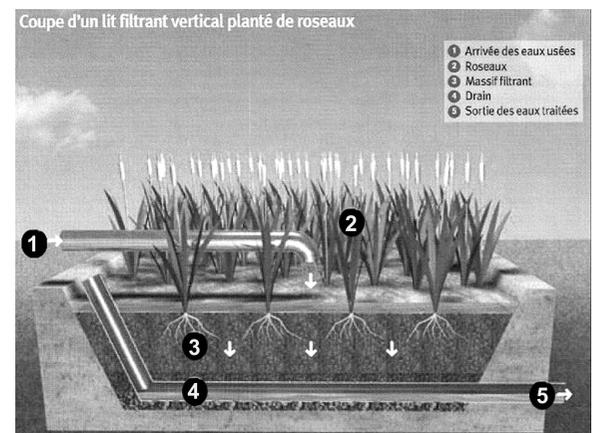
La compétence « eaux pluviales » (collecte, stockage, traitement...) est toujours du ressort de la commune d'après le code général des collectivités territoriales. La loi Ferrand du 3 août 2018, votée le 31 juillet 2018, précise par ailleurs que cette compétence « eaux pluviales » est obligatoire pour les communautés urbaines et métropoles ainsi que pour les communautés d'agglomération, mais reste toujours facultative pour les communautés de communes.

Projet d'un réseau d'assainissement collectif (secteur Nord de la commune) et de la création d'une station d'épuration

En 2015, le conseil municipal avait décidé la construction d'un réseau d'assainissement desservant le secteur nord de la commune (il s'agirait de relier le secteur Nord du Villard à la VC5 qui est déjà dotée d'emplacements à cet effet) ainsi que la construction d'une station d'épuration de ces eaux usées au pied de Ventavon (endroit à définir précisément après étude) qui collecterait ce réseau.

Le 9 janvier 2019, le conseil municipal attribue une mission de maîtrise d'ouvrage pour chacun des deux projets à la société MG CONCEPT INGENIERIE pour un montant de 22.000€HT en ce qui concerne les réseaux et 11.900 €HT pour la station.

Le 25 février 2019, considérant que le projet de zonage d'assainissement doit être soumis à enquête publique, le conseil municipal adopte la modification du plan de zonage d'assainissement de 2005, et décide de sa mise en enquête publique qui sera conjointe à celle relative au PLU.



Compétence reportée

La loi NOTRE (août 2015) crée l'obligation pour les communes de confier à des intercommunalités à fiscalité propre la gestion de l'assainissement au plus tard en 2020. Des dérogations sont possibles permettant le report jusqu'à 2026 à condition que la majorité des collectivités ou que la majorité du nombre d'habitants représenté vote pour le report en 2026.

Le 3 juin 2019, par délibération, le conseil municipal de Ventavon s'oppose au transfert des compétences Eau et Assainissement à la CCSB afin de reporter la date du transfert obligatoire du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026. Ce report sera validé quand toutes les communes de la CCSB auront voté.

AVIS

aux Ventavonnais

Alerte Sécheresse !

Au vu de la baisse notoire du débit d'eau des captages des sources communales de Ventavon

Mesures de restriction d'eau

Sont interdits :

- le lavage des véhicules
- l'arrosage des terrains avec de l'eau potable de 8h à 20h
- le remplissage de piscine

(arrêté municipal du 17/07/2019)

Source Rouans

Le Schéma Directeur d'Eau Potable établi par le bureau d'études CEREG en 2011 avait démontré que les débits des sources du Villard et de Faye ne suffisaient pas à combler les besoins en eau de la commune et que l'ajout d'un captage supplémentaire était indispensable. Le captage de la source de Rouans permettrait de s'affranchir de la source Muret à Valenty dont les eaux sont de bonne qualité mais dont les risques de pollution sont bien réels au regard de l'activité agricole et de l'urbanisation environnante.

Le captage de Rouans aurait l'avantage d'alimenter gravitairement le village et de réduire la consommation d'énergie, de rénovation thermique et de transition énergétique.

Le conseil municipal approuve l'avant projet du maître d'œuvre Saunier Infra pour un montant de 211.231,40€ HT et décide de lancer les consultations d'entreprises pour une réalisation en 2019.

Pour cette première tranche de travaux, il s'agira pour l'entreprise choisie d'ouvrir une piste d'accès, défricher, dessoucher le site. Poser des drains de captage à deux endroits, des conduites étanches sur le tronçon "drains au regard de captage" et enfin de construire un regard de captage.

Puis, pendant un an l'eau sera soumise à des analyses. Suivant les résultats et pour une deuxième tranche de travaux, un réseau de canalisations sera construit soit directement vers la source Robin pour que l'eau subisse un traitement, soit qu'elle aille directement vers le réseau d'eau potable de Faye existant.

Le conseil municipal sollicite une aide de l'État, du Département et de l'Agence de l'eau qui correspondrait à 70% du montant. La commune de Ventavon aura recours à l'emprunt pour le financement des 30% restants.

PLU, où en est-on ?

La commune de Ventavon était couverte par un Plan d'Occupation des Sols (POS) depuis 1998. La loi ALUR adoptée le 26 mars 2014 a conduit à la caducité de ce POS en date du 27 mars 2017. Depuis lors, les autorisations d'urbanisme sont soumises aux règles nationales d'urbanisme (RNU) ; ainsi chaque demande doit recueillir un avis conforme du Préfet. Afin de disposer à nouveau d'un document d'urbanisme sur son territoire, la commune de Ventavon a délibéré en date du 21 juillet 2015 pour prescrire la révision de son POS valant élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les études ont démarré en octobre 2015 avec l'aide du bureau d'études Atelier Urba.

La démarche d'élaboration du PLU fait l'objet d'une concertation continue avec les différents services de l'Etat et la population. Ainsi, un registre de concertation préalable a été ouvert au démarrage des études pour recueillir vos doléances et des réunions de concertation ont eu lieu :

- Réunion avec les PPA (personnes publiques associées) en mai 2016 concernant le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
- Réunion publique avec les administrés en juin 2016 concernant le diagnostic et le PADD ;
- Réunion avec les PPA en mars 2018 concernant les pièces réglementaires du PLU ;
- Réunion publique en octobre 2018 concernant les pièces réglementaires du PLU ;

Suite à cette concertation les pièces du PLU ont pu être finalisées et, en date du 9 janvier 2019, le conseil municipal a tiré le bilan de la concertation préalable et délibéré pour l'arrêt du projet de PLU.

Comme le prévoit la procédure, le dossier a ensuite été transmis aux services de l'Etat pour une durée de 3 mois. A l'issue de cette phase, le Préfet a fortement recommandé au Maire de revoir son projet de PLU en supprimant la zone 1AUC, zone à urbaniser à vocation économique initialement dessinée le long de la RD1085, à proximité de la fruitière. Elle était destinée à accueillir une ou plusieurs nouvelles structures économiques, artisanales ou industrielles. Le Préfet a estimé que le dessin de cette zone à urbaniser induisait une consommation d'espace excessive, contraire au principe de modération de la consommation d'espace que le PLU se doit de respecter, entraînant une fragilité juridique du document dans son intégralité. Par ailleurs, le Préfet a estimé que l'impact de cette zone économique en vitrine sur la RD1085 aurait été dommageable sur le paysage local.

Après différents échanges avec les services de la DDT représentant le Préfet, il a ainsi été retenu de supprimer la zone 1AUC afin de sécuriser la procédure d'élaboration du PLU. Nous avons donc dû revoir le projet et procéder à un second arrêt du projet de PLU. Ce dernier a été arrêté en Conseil Municipal en date du 3 juin 2019. Le PLU est ainsi à nouveau entre les mains des services de l'Etat pour une durée de 3 mois. A l'issue de ce délai, le projet fera l'objet d'une enquête publique au cours de laquelle vous pourrez à nouveau vous exprimer sur le projet. Cette dernière devrait avoir lieu en octobre 2019 (les dates définitives seront fixées par le tribunal administratif et vous serons indiquées en temps voulu).

Nous devrions être en mesure de procéder à l'approbation du PLU en décembre 2019.

Le sorbier domestique ou le CORMIER

Un arbre rustique, résistant à la sécheresse

Le changement climatique est une réalité et nous allons devoir nous y adapter ne serait-ce que dans le choix des arbres à planter ou à préserver. Le Centre National de la Propriété Forestière préconise déjà d'enrichir les forêts avec certaines essences de feuillus et de résineux qui auraient un potentiel à résister à ce changement.

Il en est un parmi ceux recommandés par le CNPF qui supporte les sécheresses estivales et que l'on peut trouver sporadiquement dans nos forêts ventavonnaises, le Sorbier domestique (*Sorbus domestica*). On l'appelle aussi le cormier. Cet arbre a toutes les qualités d'adaptation requises. C'est un des rares feuillus à croître et donc de ne pas perdre en productivité à des seuils de pluviométrie très bas (600 millimètres d'eau/année), configuration qui devrait devenir courante à l'horizon 2050 (*lutte contre le changement climatique*). Il aura alors toute sa place en Europe pour remplacer des espèces d'arbres qui ne seront plus dans leur niche écologique.

Le cormier n'a pas d'exigences particulières quant au terrain (*structure, PH, couches de marnes, etc.*) il a une très large amplitude écologique.

Son origine

Le cormier (*Sorbus domestica*) est un arbre fruitier de la famille des Rosacées qui pousse à l'état sauvage dans les forêts d'Europe méridionale.

Il est relativement rare dans la nature car il supporte mal la concurrence des autres espèces. Le cormier peut vivre jusqu'à 600 ans et donne un bois parmi les plus denses qu'il soit, de ce fait il est très recherché en ébénisterie. Il ne faut pas le confondre avec le sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*) un arbre beaucoup plus courant dont les fruits oranges vifs et plus petits ne sont pas comestibles.

La culture du cormier remonte à l'antiquité où les Romains l'ont introduit jusque dans le nord de la France. Il était assez courant d'en trouver dans les vergers jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle, mais avec l'industrialisation de l'agriculture il tomba peu à peu dans l'oubli. Lors du remembrement bon nombre d'entre eux ont été arrachés, de ce fait il ne reste plus beaucoup de vieux cormiers. De nos jours c'est une espèce menacée de plus en plus rare dans certaines régions (*Il figure sur la liste des espèces en danger en Suisse et en Autriche*).



Photo 2007 à Faye - Sorbier pluricentenaire
circonférence : 3,80 m et diamètre : 1 m

Ses fruits : les sorbes ou les cormes

Les fruits du cormier, les cormes, ont la taille d'un gros grain de raisin, avec la forme d'une petite pomme ou poire suivant les variétés, leur goût se rapproche des nèfles en plus parfumé avec une note boisée très agréable. C'est un fruit très nutritif et très riche en vitamine C.

Cueilli ou à peine ramassé après leur chute, le fruit est astringent. Et, il l'est tellement qu'on raconte même que si vous mangez sept cormes vertes, vous changez de sexe ! C'est vous dire qu'il vaut mieux ne pas précipiter la dégustation ! Ou alors prévoyez de disposer de 14 cormes...

Les cormes se ramassent « blettes » au pied de l'arbre en octobre-novembre et peuvent se conserver quelques mois sur de la paille dans un endroit frais. Pour savoir si elles sont blettes, elles passent d'une teinte vert rouge à marron. Le blettissement n'est pas une pourriture mais une fermentation interne qui transforme les tanins en sucre et en alcool. Avant blettissement les cormes sont dures et astringentes, mais une fois blettes elles deviennent molles, sucrées et très parfumées.



Les cormes et les feuilles

Elles sont très bonnes crues, on peut aussi en faire de la compote ou de la confiture en les passant dans un moulin à légumes pour enlever les pépins. Elle sert également à préparer du *cormé* un cidre à base de cormes.

Caractéristique et port

Le cormier est un très bel arbre rustique, auto-fertile et résistant à la sécheresse. Il s'adapte très bien dans toutes les régions jusqu'à 1000 m d'altitude pourvu que le sol soit drainant. Il ne demande aucun entretien ni taille, en revanche il craint les terrains où l'eau stagne, pour cela il faut éviter de le planter dans les fonds de vallons humides.

Le cormier a besoin de beaucoup de lumière, en plantation isolée il faudra lui prévoir un espace de 10 m avec les autres arbres. Vous pourrez aussi l'introduire dans une haie bocagère en l'espaçant au minimum de 6 m des autres grands arbres. Dans une «forêt comestible», il faudra éviter que d'autres arbres à croissance plus rapide ne lui fassent de l'ombre car sa croissance est lente les premières années.

Arbre atteignant en moyenne de 15 à 20 mètres de hauteur et 0,80 mètre de diamètre (+ de 2 mètres de circonférence à 1,30 mètre du sol) en forêt ; certains individus en port libre moins haut peuvent atteindre les 4.50 mètres de circonférence (environ 1.50 mètre de diamètre).

Plantation

Mis à part quelques arrosages les premières années en cas de sécheresse, l'entretien du paillage au pied de l'arbre, et une protection en filet ou grillage contre les frottis des bois de chevreuil, il ne vous demandera pas beaucoup de soins.

Ne soyez pas surpris si votre cormier pousse très peu les premières années c'est tout à fait normal, c'est un arbre à croissance lente.

Récolte des fruits

Il faudra être patient, compter 8 à 10 ans en moyenne avant de pouvoir récolter vos premières cormes, mais lorsqu'il commencera à donner ce sera pour plusieurs siècles !

Documentation :

- AC2F Association cormier fruitier forestier
- La lettre de votre forêt en PACA (CNPF)



GEMAPI

Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations

La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), est une compétence confiée aux intercommunalités par les lois de décentralisation. La directive cadre sur l'eau et la directive inondations ont fixé un cadre et des objectifs ambitieux en matière de gestion équilibrée de la ressource en eau.

- Les missions relevant de la compétence GEMAPI sont définies dans l'article L. 211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau

- La défense contre les inondations et contre la mer

- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Compétence confiée aux syndicats mixtes de gestion de rivières

Avant le 1^{er} janvier 2018, l'entretien et la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues incombait à tous les niveaux de collectivités. Les régions, les départements, les communes et leurs intercommunalités pouvaient s'en saisir, mais aucune de ces collectivités n'en était spécifiquement responsable.

Aujourd'hui, ces travaux sont exclusivement confiés aux communes et à leurs Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI FP). En effet, la loi a attribué aux communes depuis le 1^{er} janvier 2018, une nouvelle compétence sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations. Cette compétence est transférée de droit aux EPCI FP, donc pour Ventavon à la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (CCSB).

Pour autant, les EPCI FP peuvent se regrouper afin d'exercer cette compétence à l'échelle des bassins versants, et ainsi mieux répondre aux enjeux de la gestion de l'eau et des risques d'inondation. Ainsi, la loi prévoit la possibilité de confier cette compétence à des syndicats mixtes de gestion de rivières. C'est ce qu'a fait la CCSB en confiant au SMIGIBA le Buëch et ses affluents et au SMAVD (labellisé Établissement Public Territorial de bassin) la Durance (sans les affluents). Pour ce qui est du Jabron géré par le SIPCCRJ et les territoires orphelins, c'est-à-dire dont les cours d'eau (Sasse, Vançon, Riou du Jabron et Gironde) n'étaient pas gérés par un syndicat de rivière, la CCSB reprend donc cette compétence mais étudie avec le SMAVD une possibilité de les intégrer dans un syndicat.

Pour ce faire, la CCSB a recruté Mélanie Cottet, chargée de mission pour la rédaction des statuts et l'application de ces transferts de compétence GEMAPI ainsi que pour la mise en place du PCEAT (Plan Climat Air Énergie Territorial).

Une taxe GEMAPI revenant à la CCSB a été créée et est désormais détaillée sur votre avis d'impôts concernant la taxe d'habitation.

Propriétaires de cours d'eau : entretien du lit et des berges



Attention, la compétence GEMAPI n'exonère pas les particuliers de leurs obligations en tant que propriétaires d'un cours d'eau : ils sont responsables de l'entretien courant de la berge et de la moitié du lit.

En effet, pour tout cours d'eau non classé comme appartenant au domaine public fluvial. Ce sont les propriétaires riverains qui sont propriétaires de la moitié du lit (berge et lit mineur) et doivent assurer l'entretien régulier du lit et de la végétation des berges (articles L.215-2, L.215-14 et R.215-2 du code de l'environnement). Les collectivités peuvent se substituer aux propriétaires riverains dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général.



BUDGET Général

<i>BUDGET GENERAL - Section de Fonctionnement - Année 2019</i>				
Chapitres	Libellés	Budget Prévu 2018	Compte Administratif 2018	Budget Primitif 2019
	Dépenses de fonctionnement	1 731 515.20	872 655.59	2 087 130.90
011	Charges à caractère général	423 121.00	347 809.05	516 000.18
012	Charges de personnel	275 122.00	240 762.53	380 642.00
014	Atténuation de produits	19 400.00	16 221.00	15 346.00
65	Autres charges de gestion courantes	181 580.06	180 132.03	156 130.43
66	Charges financières	2 600.00	1 098.39	2 598.39
67	Charges exceptionnelles	1 700.00	0.00	2 200.00
042	Amortissement des immobilisations	86 632.59	86 632.59	85 665.00
022	Dépenses imprévues	1 000.00	0.00	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	740 359.55	0.00	927 548.90
002	Déficit fonctionnement reporté	0.00	0.00	
	Recettes de fonctionnement	1 731 515.20	1 616 729.13	2 087 130.90
70	Produit des services	745 090.00	875 364.04	881 190.00
73	Impôts et taxes	534 273.00	551 727.93	544 307.00
74	Dotations, subventions et participations	31 199.00	29 544.85	39 313.00
75	Autres produits de gestion courante	100 875.00	99 716.49	101 000.00
76	Produits financiers	4 530.00	16 230.24	19 058.00
77	Produits exceptionnels	32 000.00	40 273.58	23 500.00
013	Atténuation de charges	50.00	56.00	0.00
042	Amortissement des immobilisations	3 816.00	3 816.00	3 816.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	279 682.20	0.00	474 946.90

<i>BUDGET GENERAL - Section d'Investissement</i>				
Chapitres	Libellés	Budget Prévu 2018	Compte Administratif 2018	Budget Primitif 2019
	Dépenses d'investissement	2 053 481.53	785 021.58	1 948 786.34
20	Immobilisation incorporelles PLU-Etudes	74 039.00	33 459.20	42 498.00
204	Subventions équipement versées	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	394 050.76	120 382.85	172 418.93
23	Immobilisations en cours	115 352.54	18 756.86	99 667.68
16	Emprunts et dettes assimilées	3 854.00	3 075.90	3 723.00
26	Participation et créances rattachées	355 000.00	355 000.00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	500.00	372.48	627.52
040	Amortissement des subventions	3 816.00	3 816.00	3 816.00
041	Amortissement des immobilisations	0.00	0.00	0.00
Op 12	Travaux de voirie communale et rurale	170 000.00	166 115.64	163 884.36
Op 18	VC 5 – route du Villard	11 040.00	0.00	11 040.00
Op 21	Espace de Loisirs Mutualisé (E.L.M)	147 000.00	60 854.14	86 145.86
Op 928	Enfouissement réseaux cité Beynon	93 566.80	19 348.51	74 218.29
Op 929	Restructuration bâtiments : école- mairie - Licorne	140 000.00	3 840.00	1 041 936.49
001	Déficit d'investissement reporté	545 262.43	0	248 810.21
	Recettes d'investissement	2 053 481.53	1 081 473.80	1 948 786.34
021	Virement de la section fonctionnement	740 359.55	0.00	927 548.90
10	Dotations et fonds divers (hors 1068)	114 081.20	109 636.00	155 943.18
1068	Fonds divers réserves	634 730.28	634 730.28	548 808.84
13	Subventions d'investissement	476 677.91	250 474.93	229 620.42
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00	0.00	1 200.00
040 et 041	Amortissements des immobilisations	86 632.59	86 632.59	85 665.00
001	Excédent d'investissement reporté	0.00	0.00	

PREVU AU BUDGET GENERAL POUR L'ANNEE 2019

4 035 917.24 €

BUDGET Eau & Assainissement

<i>BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT- Section d'Exploitation – Année 2019</i>				
Chapitres	Libellés	Budget Prévu 2018	Compte Administratif 2018	Budget Primitif 2019
	Dépenses de fonctionnement	263 872.17	208 692.89	240 996.40
011	Charges à caractère général	78 260.97	41 012.69	73 970.00
012	Charges de personnel	25 000.00	25 000.00	25 000.00
014	Reversement produits ADE	23 701.00	11 270.00	16 274.32
65	Autres charges de gestion courantes	1 000.00	0.00	1 500.00
66	Charges financières	3 500.00	0.00	1 000.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00	0.00	1 500.00
042	Amortissement des immobilisations	131 410.00	131 410.20	121 752.08
022	Dépenses imprévues	0.00	0.00	0.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00	0.00	0.00
002	Déficit fonctionnement reporté	0.000	0.00	0.00
	Recettes de fonctionnement	263 872.17	259 047.31	240 996.40
70	Produit de gestion courante	94 630.00	93 814.14	96 996.00
74	Dotations, subventions et participations	86 364.06	83 834.06	51 261.83
75	Autres produits de gestion courante	479.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	1000.00	0.00	1 500.00
042	Amortissements des immobilisations	53 311.87	53 311.87	53 311.87
002	Excédent d'exploitation reporté	28 087.24	28 087.24	37 926.70

<i>BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT - Section d'Investissement</i>				
Chapitres	Libellés	Budget Prévu 2018	Compte Administratif 2018	Budget Primitif 2019
	Dépenses d'investissement	541 990.53	75 976.27	1 513 528.47
20	Immobilisation incorporelles	6 853.91	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	50 519.92	1 728.00	15 420.00
23	Immobilisations en cours	26 316.00	13 664.40	18 651.60
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000.00	0.00	
040	Amortissements des immobilisations	53 311.87	53 311.87	53 311.87
Op 919	Renforcement eau cité Beynon	77 830.00	0.00	77 830.00
Op 920	Récupération eaux pluviales Valenty	26 000.00	0.00	26 000.00
Op 922	Mise en protection source Muret	152 178.83	0.00	96 996.00
Op 923	Source de Rouans	147 980.00	7 272.00	253 479.00
Op 924	Réseau assainissement Nord - STEP	0.00	0.00	971 840.00
001	Déficit d'investissement reporté	0.00	0.00	0.00
	Recettes d'investissement	541 990.53	179 176.76	1 513 528.47
021	Virement de la section fonctionnement	0.00	0.00	0.00
10222	FCTVA	3 743.00	3 743.00	14 602.05
1068	Excédent fonctionnement	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	12 404.80	0.00	0.00
1314	Subvention du budget principal	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts à prévoir	102 106.00	0.00	1 013 794.47
040	Amortissements des immobilisations	131 410.20	131 410.20	121 752.08
Op 919	Renforcement eau cité Beynon	10 000.00	0.00	29 457.00
Op 920	Réseau pluvial Valenty	0.00	0.00	10 600.00
Op 921	Remise en état château eau village	63 755.00	44 023.56	0.00
Op 922	Mise en protection source Muret	7 250.25	0	8 801.10
Op 923	Source de Rouans – emprunt	0.00	0.00	0.00
Op 924	Réseau assainissement Nord - STEP	0.00	0.00	0.00
001	Excédent d'investissement reporté	211 321.28	0.00	314 521.77

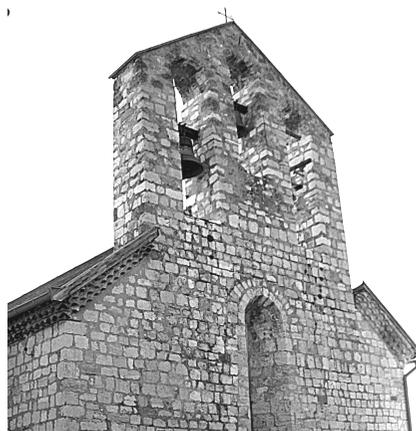
PREVU AU BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2019

1 754 524.87 €

L'EGLISE Saint-Laurent

Réfection de la toiture

Des travaux de réfection des génoises et des planches de rive du toit de l'église Saint-Laurent sont en cours de réalisation par l'entreprise ADTP (Art Décor Travaux Pierre) pour un montant de 12.635€ HT (délibération du 6/05/2019).



Statues et reliquaires

Une nouvelle tranche de travaux constituant en la restauration et la conservation de 11 statues et reliquaires dont la plupart sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des Objets mobiliers classés (arrêté préfectoral 6/02/2014) est lancée.

L'Atelier Collection Care France de Nice a été retenu pour ce travail pour un montant de 26.143€HT. Il s'agira de restaurer la dorure, l'argenture et polychromie des sculptures en bois de ces Objets, de traiter les supports bois et vitrerie, de se charger du transport et du montage des éléments sur le Retable avec un dispositif de sécurité sur les statues.

Parmi ces Objets, 8 sont classés :

- Ensemble de quatre bustes reliquaires, bois doré, fin XVIIIe siècle.
- Deux reliquaires, bois doré, fin XVIIe
- Statue : Vierge à l'Enfant, bois doré, XIXe siècle
- Statue (de facture différente) : Vierge à l'Enfant, bois doré, XIXe siècle.

La commune a décidé de solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles afin d'obtenir une subvention (délibération du 9/01/2019).

Une des responsables de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur se propose de venir expliquer et préciser l'importance de la conservation d'un tel patrimoine aux personnes intéressées.



Dons

Voici un aperçu des dons privés perçus directement et ceux rentrés à partir de la souscription publique sous l'égide de la Fondation du Patrimoine pour la restauration du retable et des objets mobiliers classés de l'église Saint-Laurent.

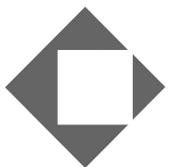
ALPES ASSAINISSEMENT - 05130 Tallard : Mécénat pour un montant de 5 000 € versé en 2018.

FONDATION DU PATRIMOINE :

- souscriptions des publics : 3 811,70 €
- participation Fondation : 680 €

Soit au total la somme de 9 491,70 € de participation pour la restauration du retable.



FONDATION

DU
PATRIMOINE

Paroisse

- Messe à l'église Saint-Laurent
à Ventavon, le 4 août 2019 à 11h

- Expo à la Cathédrale de Gap
«La Bible dans tous ses états»
du 14 juillet au 14 septembre 2019

Lors de l'inauguration de l'exposition, Louis Brachet, sculpteur à Ventavon a dévoilé son oeuvre «La Parole offerte», un lutrin porte-Bible, qu'il a offert au diocèse de Gap.



Le projet d'installation de batteries RINGO

Premiers travaux de réhabilitation de la chambre d'eau

RTE a retenu le site de l'enceinte de la chambre d'eau de l'usine hydroélectrique du Beynon appartenant à la commune de Ventavon, pour l'installation d'un système innovant et expérimental de batteries de 12 MW (et d'une capacité maximale de 40 MW) afin de mettre à sa disposition des leviers de flexibilité pour exploiter le réseau (cf. VI n°50 décembre 2018).

Ces batteries seront "chargées" lors des pics de production et déchargées à d'autres moments, en coordination avec deux autres sites, Vingeanne (21) et Bellac (87), afin de respecter l'équilibre production-consommation.

La réalisation de ce projet appelé RINGO sera l'occasion de reconverter le site et d'améliorer notablement la situation paysagère existante et ainsi trouver une utilité à cet espace devenu dangereux et inexploitable en l'état. Cette rénovation interviendra dans la tradition de production d'énergie renouvelable du territoire.

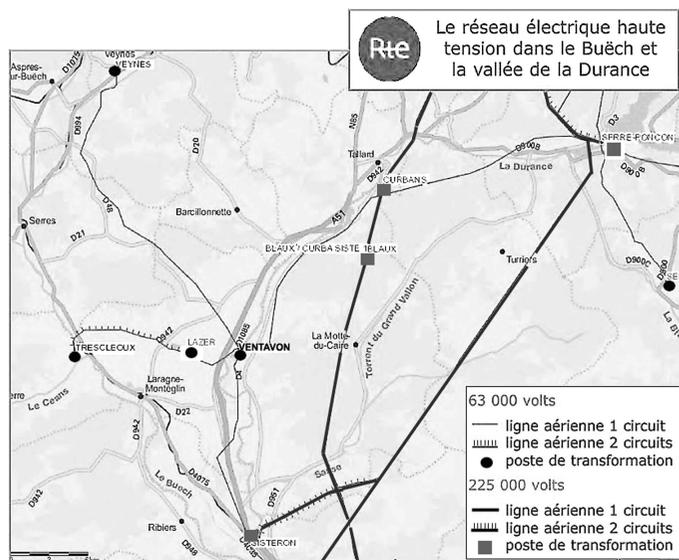
Le 25 février 2019, le conseil municipal de Ventavon autorise RTE à réaliser les premiers travaux de mise en sécurité et de préparation du site. Un bail emphytéotique est en cours de réalisation.

Raccordement au poste électrique de Ventavon

Ce site industriel "RINGO" devra être raccordé au réseau via le poste de transformation 63.000/20.000 volts existant de Ventavon. RTE propose pour cela d'effectuer ce raccordement par la construction d'une liaison souterraine de technique 90.000 volts mais exploitée en 63.000 volts d'environ 400 m, entre le futur site Ringo et le poste électrique de Ventavon jouxtant l'ancienne centrale hydroélectrique (aujourd'hui «Base d'Intervention Mécanique EDF»).

Actuellement, le poste de ventavon est raccordé à 4 lignes aériennes à 1 circuit 63 000 volts :

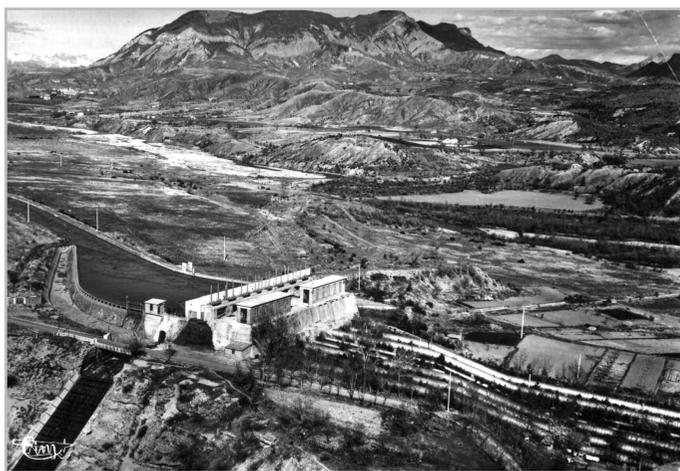
- la ligne Trescléoux - Ventavon qui part vers l'Ouest
- la ligne Ventavon - Veynes qui part vers le Nord
- la ligne Serre-ponçon - Ventavon qui part vers l'Est
- la ligne Ventavon - Sisteron, qui part vers le Sud.



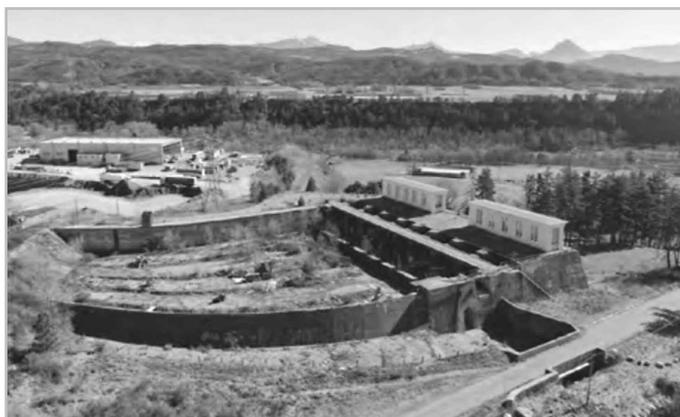
sur le site de la chambre d'eau de l'ancienne usine hydroélectrique du BEYNON



Construction de la chambre d'eau - 1909



La chambre d'eau en fonctionnement jusqu'en 1975



La chambre d'eau désaffectée - 2018



Premiers travaux de réhabilitation - 2019

GYM PLAISIR ça bouge !

Depuis Juin 2013, Maryse Charnier était la présidente de GYM PLAISIR. Nous saluons son engagement et rendons hommage à son travail pour dynamiser l'association et créer du lien social sur la commune. Il est temps pour elle de prendre un peu de repos, et gageons que la nouvelle équipe saura poursuivre l'élan de diversification qui a permis de proposer des activités à tous les publics.

Cette année, le traditionnel vide-grenier de l'association n'annoncera pas la fin des vacances et la reprise des activités quotidiennes. Il faut laisser le temps à la nouvelle équipe de s'organiser...

**En revanche, la GYM à VALENTY c'est reparti ...
Et toujours le JEUDI !**

Violaine LECOIN animera les cours comme suit :

De 15h30 à 16h45 : GYM DOUCE pour les seniors. Une gym tout en douceur pour dénouer et relaxer son corps, des ateliers de gym mémoire et d'équilibre adaptés et certifiés Sport Santé (recommandés par les caisses de retraite et les mutuelles)

De 17h à 18h30 : GYM ENFANTS de 4 à 15 ans. Sous forme d'ateliers pour que chacun puisse progresser à son rythme et découvrir diverses techniques : Acrosport, danse, sport collectif, souplesse, coordination, motricité.

De 19h à 20h30 : 3 créneaux et 3 disciplines que vous pratiquez à votre convenance

- 19h-19h30 : **CARDIO** : training, step, trampo, renforcement musculaire
- 19h30- 20h : **RENFO ZEN** : Fit'zen, pilate, travail en profondeur
- 20h-20h30 : **Stretching et relaxation**

Bien évidemment, toutes les activités se déroulent dans la bonne humeur et la convivialité, et donc avec un moral en béton à la clé !

Les tarifs pour l'année: 110 Euros pour les adultes et 100 pour les enfants (possibilité de paiement en 3 fois)

Comme chaque année, Violaine ponctuera l'année de sorties nature (environ tous les mois) : Activité intergénérationnelle en plein air le dimanche matin ouverte à tous. Petits et grands se rencontrent, marchent, discutent et s'amuse avec des exercices divers et variés.

Nouveauté de la rentrée : les sorties du lundi après-midi : Rando pédestre 1^{er} niveau (pas plus de 600m de dénivelé) pour découvrir les environs et prendre un grand bol d'air.

La reprise des cours aura lieu le 12 Septembre à la salle de l'ELM et pour tout renseignement complémentaire :

gymplaisirventavon@gmail.com

Violaine LECOIN: 06.49.52.87.09

Virginie ROBIT : 06.61.00.29.12

Ça bouge à GYM PLAISIR, du choix dans des activités structurées et la convivialité pour échanger et rigoler, alors n'hésitez plus à nous rejoindre, vous serez les bienvenus.

Sophie Roca



© Gym Plaisir





Assemblée Générale de Gym Plaisir

L'AG de GYM Plaisir s'est déroulée le 28 juin 2019 à la salle du Prieuré. Au ressenti de la température avoisinant les 40°, une idée est évoquée dans l'assemblée : organiser la prochaine AG dans une piscine !

La présidente Maryse Charnier entame le bilan moral avec satisfaction en précisant qu'elle finit son mandat avec un bilan positif et avec une association toujours aussi dynamique.

Les cours « nouvelle formule », c'est-à-dire regroupés le jeudi, fonctionnent bien avec 21 enfants (de 4 à 14 ans) et 32 adultes. Maryse insiste sur les bienfaits de la gymnastique douce avec des ateliers de gym mémoire et d'équilibre adaptés et certifiés Sport Santé et recommandés par les caisses de retraite et les mutuelles.



Quelques volontaires de Gym Plaisir ont participé à la foire de Gap pour tenir le stand du CODEP (Comité Départemental d'Éducation Physique et Gymnastique Volontaire). C'est très intéressant et cela favorise les échanges entre associations.

Les portes ouvertes de cette année n'ont pas eu le succès escompté peut-être dû à un manque de communication. Quant au marché de Valenty, il a eu la malchance de voir arriver le mauvais temps. Par contre, le week-end « yoga » organisé dans un gîte à Mens avec Violaine a été une vraie réussite !

Alain Borel et Jean-Yves Roca ont passé le brevet d'accompagnateur de randonnée 1^{er} degré et organisent le lundi depuis février 2019 des balades à pied. Le but est de découvrir les sentiers du coin et les territoires autour de Ventavon. Avis aux amateurs !

Sophie Roca, trésorière, nous expose le bilan financier avec un solde largement excédentaire qui démontre que l'association est viable et que cela permet d'anticiper son fonctionnement d'une année notamment en cas de sinistre ou de maladie de l'animatrice.

La nouvelle équipe qui se propose de continuer n'organisera pas de vide grenier cette année 2019. Il n'y aura donc pas de rentrée d'argent de ce côté-là. En effet, l'apport financier dû au vide grenier représentent 29% du total des recettes.

Un dossier de subvention va être déposé au Département pour renouveler du matériel (tapis), elle espère que cela couvrira 70 % des besoins.

Les grosses dépenses sont bien sûr le salaire de l'animatrice mais aussi les charges sociales. Il faut donc anticiper et réfléchir sur des économies substantielles comme par exemple réduire la période des cours, supprimer des activités non rentables ou augmenter les cotisations.

Sophie termine son exposé en disant : « Je suis le dinosaure de l'association créée il y a dix ans ». Elle est heureuse d'avoir œuvré pour l'association et à la vie du village et est toujours émerveillée que ce vide grenier mobilise autant de bénévoles. Elle précise qu'elle sera toujours là pour soutenir la nouvelle équipe.

Violaine, est chaleureusement remerciée pour sa compétence et élue par l'assemblée comme « la meilleure animatrice du département ».

La présidente reprend la parole et déclare :

« Il est temps de passer la main au plus jeunes dit-elle et d'accueillir ceux qui se proposent pour continuer cette activité associative. »

En effet cette année, avec elle, Sophie Roca, trésorière, Marie-Renée Robit et Louis Monnet démissionnent du bureau et laissent la place à Virginie Robit, Caroline Blin, Alain Borel et Jean-Yves Roca. Seul Thierry Boulet, déjà administrateur reste au bureau.

DB

Les animations du COMITE des FETES

Arbre de Noël

L'arbre de Noël s'est déroulé le dimanche 16 décembre 2018 à la salle ELM avec pour thème « Le Village du Père-Noël ».

La préparation du spectacle a commencé comme chaque année le premier samedi après les vacances de la Toussaint et a réuni une trentaine d'enfants dont 5 adolescentes. Entourés d'Éloïse et des membres du comité des fêtes, les enfants ont créé le décor du spectacle.

La répétition générale, pendant laquelle Corinne a effectué les derniers ajustements de costumes, a eu lieu le dimanche matin. Puis à 15h, le spectacle a commencé.

A travers différentes danses chorégraphiées par Lucie Aubert : lutins, rennes, bonhommes de neiges, Mères Noël et Père Noël et bien d'autres ont ainsi été mis à l'honneur.

A la fin du spectacle, le Père Noël est arrivé et a distribué les cadeaux. Les familles se sont ensuite rassemblées autour d'un goûter et d'une boisson chaude.

Rendez-vous le 9 novembre prochain !

Carnaval Ventavon

Princesses, animaux et super héros étaient au rendez-vous pour le carnaval !

L'après-midi, les enfants se sont retrouvés pour défiler dans le village et récolter les bonbons, gâteaux et boissons pour le goûter. Les villageois ont répondu « présents » et les enfants ravis ont pu partager un bon goûter et profiter des jeux d'enfants.

Le soir venu, place à la fête pour les plus grands à l'ELM de Valenty avec un repas préparé par Poupette et une animation musicale assurée par Platine 05.

Concours de déguisements, bonne humeur et convivialité étaient au rendez-vous.

Une première soirée costumée réussie, espérons la première d'une longue série !

Chasse aux œufs pour Pâques

Le comité des fêtes de Ventavon a organisé une chasse aux œufs pour Pâques avec la collaboration de Jean-Marie, l'aubergiste qui a offert le sirop aux grands et petits ainsi que des chocolats !

Encore une fois les cloches ont répondu présentes !

Feu de la Saint-Jean

Soirée DJ, buvette, saucisses et frites.

Beau feu avec du bois offert par Hadrien Chevallier.

Belle soirée malgré les orages, les gens étaient au rendez-vous !

**Fête
au village
de VENTAVON
3, 4 et 5 août**

Programme
en 4^{ème} page
de couverture

**Cet été,
tous
les jeudis
soirs
Boules
à la mêlée**



Boulodrome au village



L'équipe du Comité des Fêtes



La Mère-Noël et les enfants



Carnaval à l'ELM



Les chasseurs d'œufs sirotent à l'auberge

Cours de DANSE moderne et de YOGA



Stage YOGA à deux

Lunadanse organise un stage "Yoga à deux"
le dimanche 25 Août 2019
de 9h30 à 11h30
(10€ par personne, 7€ pour les adhérents)

ELM - VALENTY

Au programme :
acroyoga débutant, étirements et relaxation à deux,
massage, brunch végétarien.



Réservations au 06.84.70.61.13. ou 06.83.44.97.04.

Cours 2019-2020

Lunadanse proposera à nouveau des cours de danse (petits, moyens, ados, adultes) et 2 cours de yoga (cours pour débutants et cours pour confirmés).

LUNDI

18h30 - 19h30 : DANSE adultes
19h30 - 20h30 : YOGA débutants
20h30 - 21h30 : YOGA moyens

MERCREDI

10h - 11h : tout petits (à partir de 4 ans)
15h30 - 16h30 : moyens
16h30-17h30 : ados

**Reprise les lundi 16 et mercredi 18 septembre 2019
à la salle ELM**

1^{ère} semaine découverte gratuite !

Pour plus d'information vous pouvez nous joindre au :
06.84.70.61.13. (Lucie) 06.83.44.97.04. (Élodie)



© Lunadanse



La prochaine saison d'EVI DANSE 05

COURS

Pour la saison prochaine, les cours de danse reprendront le **11 septembre 2019** pour se terminer le 10 juin 2020 avec les mêmes horaires que l'année écoulée :

Le mercredi
de 19h à 20h30 pour les débutants
et de 20h45 à 22h15 pour les confirmés.

STAGES

Pendant les vacances scolaires au programme :

- 3 stages de Rock, animés par Véro et Basile de l'association RICOCHET de Gap,
- 2 stages de danse de salon animés par Martine et Gilbert de l'association MAGIE DANSE 05 de Gap.

SOIRÉES PRATIQUES

Des soirées pratiques d'environ deux heures seront animées avec sonos les :

- 29/11/19
- 20/12/19
- 07/02/20
- 17/04/20
- 15/05/20

Le Carnaval avec DJ et auberge espagnole : le 14 mars 2020.

La fête de fin d'année : le 6 juin 2020 avec l'AG suivie d'un spectacle de danse, d'un apéritif offert à tous, puis pour les adhérents d'une soirée dansante avec DJ ou orchestre avec auberge espagnole.

Le spectacle de LUNA DANSE sera certainement programmé le même jour avant l'AG d'EVIDANSE, puis les adultes et les ados participeront également au spectacle (à confirmer).

DEUX NOUVEAUTÉS

- Une soirée pratique sera basculée un dimanche après-midi avec certainement un orchestre et gâteaux des rois avec comme thème « Le noir et blanc ».

- Nous participerons avec l'association MAGIE DANSE 05 à un **mini trophée de la danse** le 25 avril 2020 au CCAS de Savines-Le-Lac.

La participation au marché de Valenty à l'automne sera reconduite ainsi que le repas à l'auberge de Ventavon fin juin 2020.

Voilà un programme bien chargé pour l'année future, sinon cette année c'est très bien passée avec en clôture une très belle fête et un très beau spectacle, le premier juin 2019.

RENSEIGNEMENTS

Tel. 04 92 66 41 17
ou 06 81 80 64 48

E-mail : evidanse05@gmail.com
Facebook : EVI DANSE 05



© DB



Assemblée Générale de VVD

L'assemblée générale de l'association *VIVRE en VAL de DURANCE* s'est tenue le 27 juin 2019 à la salle du Prieuré. Le président Rémi Baridon remercie les personnes présentes de s'être déplacées malgré la canicule qui sévissait ce jour-là.

Anne Boutier, trésorière a présenté les comptes en commençant par les dépenses de l'année. Le mauvais temps durant le marché de Valenty d'octobre 2018 n'a pas permis la rentrée d'argent escomptée et les seuls apports conséquents sont venus des 33 adhérents et de la subvention communale. Au vu des finances, il est donc important que le marché 2019 soit une réussite pour pouvoir continuer les animations et la projection d'un film de la cinémathèque de Montagne de Gap durant l'hiver qui pour elle seule grève une bonne partie du budget de l'association.

Sylvie Gras, secrétaire nous présente un diaporama des différentes animations par vidéoprojecteur. A l'exposé des différentes activités, les questions se posent de la reconduite du marché de Valenty, d'un changement éventuel de date pour garantir le beau temps, de la répartition de l'organisation (forains, repas et animations) et du choix des animations gratuites intégrées dans la journée du marché... Le projet d'un mini trail de 25-30 km est abandonné pour l'instant car les frais sont trop importants (organisation, chrono, tee-shirt, ravitaillement, sécurité...) et la date du trail doit être décidée et déclarée aux instances départementales au mois d'octobre précédent.

A propos du circuit dans les Îles qui longe la Durance, l'association a contacté la CCSB compétente en ce domaine pour envisager un balisage et un référencement GPS. Les bénévoles continuent d'entretenir, nettoyer et broyer l'espace du sentier. L'association VVD a déjà trouvé un nom au circuit : « Le chemins des Dignes ». Le projet d'installer un panneau d'information est à l'étude.

La mini randonnée autour du village avec Michel Arnoux programmée l'année passée, pourrait être envisagée cette année.

Un nettoyage des déchets aux abords de la RD 1085 est également projeté. Il est généralement effectué par VEOLIA suite à une demande de l'association. Le groupe de VVD projette plutôt de nettoyer les Iscles en partenariat avec la MFR ou les écoles comme l'avait évoqué Claude Guillemain.



Association
Vivre en Val de Durance



vivreenvaldedurance@sfr.fr



Suite à la soirée « Jardinage sur buttes » et à la projection du film « Le potager de mon grand-père », l'idée d'une rencontre avec Mr Léautier (ou autre intervenant) et les personnes qui auraient expérimenté cette méthode est évoquée. Il s'agirait de donner suite à cette première soirée où chacun pourrait exposer sous forme de diaporama ses diverses réalisations.

En ce qui concerne, l'impact de l'ISDND du Beynon sur les environs, VEOLIA aurait installé un deuxième générateur depuis février. Il y aurait une légère amélioration, mais le problème persiste au moment des pluies avec des odeurs très tenaces.

Le conseil d'administration faute de nouveaux candidats est réélu.

DB



Animations culturelles à Ventavon

Le CLUB, c'est ma récré !

Cette année, le club ventavonnais a réuni 16 personnes de la commune qui venaient tous les lundis après-midi pour rompre l'isolement et passer de bons moments ensemble.

D'un côté, les joueurs de cartes présents surtout en début d'année et de l'autre, les brodeuses-tricoteuses qui ont oeuvré tout au long de l'année afin de confectionner des vêtements pour bébé (bonnet, chaussons, brassières, couverture...) en coton ou en laine pour la maternité de Gap.

Ces dernières voudraient tout d'abord remercier tous les donateurs de matière première (laine, tissus...) et espèrent qu'il y en ait d'autres pour l'année à venir. En effet, le moindre petit bout de laine ou ne serait ce qu'une pelote peut faire l'affaire et leur convenir. Sachez que l'on peut tricoter un bonnet pour bébé avec seulement une demi pelote.

Marie-Dominique, porte parole de l'équipe voudrait également remercier la mairie pour le prêt de la salle et le convoyage des personnes qui ne peuvent se déplacer en voiture jusqu'à la salle du Prieuré.

A les entendre parler, le club ventavonnais c'est que du bonheur! Il permet en tout cas de passer un bon après midi de convivialité et Marie-Dominique le confirmait en ces termes : «Le club, c'est ma récré !».

La saison 2018-2019 s'est terminée autour d'un bon repas à l'auberge et toutes et tous attendent le lundi 9 septembre prochain à 14h pour reprendre leurs activités de tricoteuses, de joueurs de cartes, de scrable ou d'autres jeux de société.



**Reprise
du club ventavonnais**

Salle du Prieuré

**Lundi 9 septembre 2019
14h**



Appel aux dons de laine

le club est preneur du moindre
petit bout de laine !

Merci



à l'auberge du Prieuré



Projet inter-bibliothèques

~ L'arbre ~

Ce projet initié depuis 2009 par les bibliothèques du Poët, de Garde-Colombe de Laragne-Montéglin et de Ventavon a été élargi cette année aux communes d'Hourres et de Barret-sur-Méouge.

Il s'agit d'un projet d'actions culturelles annuelles et pérennes en direction de tout type de publics, au sein du réseau des 6 bibliothèques.

Celui-ci s'inscrit pleinement dans le développement de la lecture initié par la Bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes.

Le thème proposé dans le cadre de ce projet, est celui de l'Arbre sous toutes ses formes : travail du bois, préservation des arbres remarquables, arbres et création artistique, recherche scientifique... en lien avec les collections et les propositions des bibliothèques.

Il se déroulera du 26 septembre au 12 octobre 2019 :

- Conférence «arbres sénescents» et Expo «chauves souris»

Jeudi 26 septembre 2019 à 14h à la salle du Prieuré :

Adeline Bizart, chargée de mission de Natura 2000, animera une conférence sur le bois sénescence ou bois mort, attribut vital de la biodiversité de nos forêts. Ainsi qu'une exposition sur « les Chauves-souris » mammifère volant ayant un rôle essentiel dans notre écosystème. Et pour finir, une partie avec un jeu en bois géant sera organisée. Tout public.

- Atelier d'écriture

Samedi 28 septembre 2019 à 10h à Bonsecours

C'est à la maison forestière de Bonsecours qu'un atelier d'écriture sera animé par Dominique Dubost-Paris. Pique-nique tiré du sac. Pour adultes sur inscription.

- Atelier «acrylique»

Dimanche 6 octobre 2019 à 10h à la salle du Prieuré

Géraldine Charles, artiste peintre, animera un atelier acrylique sur le thème de « L'Arbre de vie » de Gustav Klimt. A la pause méridienne : repas tiré du sac ou pris à l'auberge de Ventavon. Pour tout public sur inscription.

- Visite chez l'ébéniste

Lundi 7 octobre 2019 à 14h :

Pour les adultes sur inscription.

Hadrien Chevallier, ébéniste d'Art et menuisier, nous recevra dans son atelier afin de nous faire découvrir son métier et connaître quelles sont les essences utilisées pour ses réalisations puis il nous guidera dans la réalisation de nichoirs à mésanges.

- Parcours dans les bois avec l'Office National des Forêts

Mardi 8 octobre 2019

Pour tout public.

Sur un petit parcours de découverte, animé par Raymond Jacq agent forestier, nous aurons l'occasion d'observer la faune & la flore de notre forêt et de comprendre l'action menée par l'ONF sur le territoire.

- Visite chez l'ébéniste

Mercredi 9 octobre 2019 à 14h

Pour les enfants sur inscription.

Hadrien Chevallier, ébéniste d'Art et menuisier, nous recevra dans son atelier afin de nous faire découvrir son métier et connaître quelles sont les essences utilisées pour ses réalisations puis il nous guidera dans la réalisation de nichoirs à mésanges.

à la Bibliothèque de Ventavon

Atelier d'écriture

pour les enfants dès 9 ans

Lecture à voix haute, kamishibai, tapis raconte-livres...

- **Mercredi 11 septembre 2019 à 14h**

Ateliers d'écriture

pour adultes

avec Dominique Dubost-Paris

N'hésitez pas à venir manier les mots, atelier ludique, accessible à tous, débutant ou confirmé :

- **Samedi 19 octobre 2019 à 9h**

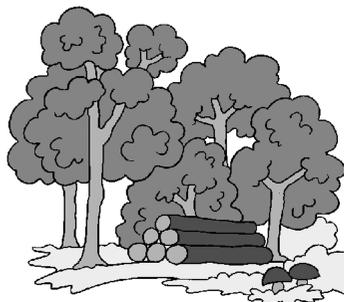
- **Samedi 16 novembre 2019 à 9h**

- **Samedi 14 décembre 2019 à 9h**



Détail de «L'arbre de vie» de Gustav Klimt (1862-1918). C'est un peintre du courant du symbolisme, qui regroupe des artistes qui ne peignent pas ce qu'ils voient mais ajoutent au monde réel des symboles mystérieux représentant un monde imaginaire et masqué.

AFFOUAGE 2019



Inscription :

En mairie du 2 au 13 septembre 2019

(25€/affouagiste à payer par chèque à l'ordre du Trésor Public)

Marquage des lots :

Vendredi 27 septembre 2019 de 8h30 à 12h

(minimum 10 personnes)

Tirage au sort :

Samedi 12 octobre 2019 à 14h au pied des lots de bois
(parcelle 16 en prolongement de la précédente coupe 2018
dans le Bois de Faye)



Nouveau Pass ZOU ! Études

Nouvelle offre, nouvelles modalités, le nouveau Pass ZOU ! Études permettra de voyager en illimité sur tous les TER et les bus ZOU ! de la Région Sud PACA pour 110€ par an (soit 11€ en 10 mensualités).

Pour qui ?

Pour les scolaires, les étudiants, les apprentis, les stagiaires de la formation professionnelle, les élèves des formations sanitaires et sociales, âgés de 3 à 26 ans inclus, domiciliés et scolarisés en région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur.

Pour en bénéficier :

Il faudra d'abord vous rendre sur le site internet ma-region-sud.fr à partir du 23 juillet 2019. Là, un petit questionnaire déterminera vos besoins et vous redirigera vers le site internet approprié (TER, Bus).

Vous bénéficiez déjà d'un ZOU ! Études pour l'année scolaire en cours ? Pas de souci, rien ne change pour vous jusqu'au 31 août prochain.

ELM

Espace Loisirs Mutualisé

Aménagements extérieurs

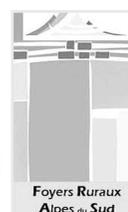
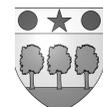
Les aménagements paysagers des abords de l'ELM sont bientôt terminés : l'aire de jeux, les allées, le boulo-drome, la pose du mobilier, la plantation des arbres, le réseau d'éclairage public, le réseau d'irrigation automatique, et l'ensemencement du gazon... L'entreprise *Buëch Durance Travaux* assurera le suivi de l'engazonnement pendant six mois (arrosage).



Centre de loisirs d'été à l'ELM

La Fédération des Foyers Ruraux des Alpes du Sud s'est engagée à effectuer un accueil collectif de mineurs sans hébergement au profit des communes Claret, Monêtier et Ventavon pour l'année 2019. Chacune d'elles participera à hauteur de 5400€. Cet accueil de loisirs se fait uniquement à Ventavon, dans les locaux prévus à cet effet dans l'ELM.

Cette année du 8 juillet au 2 août, pour les enfants de 3 à 12 ans, un programme varié : grands jeux, ateliers culinaires, jeux sportifs, poney, baignade, accrobranche, mini camps (8/12 ans), Corbi parc, journée de l'enfant à la Batie-Neuve (6/12 ans) et journée Turboludo (3/6 ans).



Les ECOLES du RPI

Effectifs et répartitions des classes pour l'année scolaire 2019-2020

Claret

- classe MS/GS (Aurélie Alcaraz) :
8 MS + 11 GS = 19 élèves
- classe CP/CE1 (Evelyne Le Moigne) :
15 CP + 6 CE1 = 21 élèves

Monétier-Allemont

- classe TPS/PS/MS (Lise Rigo) :
1 TPS + 14 PS + 5 MS = 20 élèves
- classe CE1/CE2 (Aurélie Baudy) :
9 CE1 + 13 CE2 = 22 élèves

Ventavon

- classe CM1/CM2 (Sophie Lafond) :
9 CM1 + 10 CM2 = 19 élèves

TOTAL du RPI : 101 élèves



Changement à l'école de Claret

Sylvie Clément part à la retraite et laisse sa place de directrice à Aurélie Alcaraz. Claire Grimal part sur Gap et Evelyne Le Moigne la remplace à son poste.

Calendrier scolaire 2019-2020

Pré-rentrée des enseignants
samedi 30 août 2019

Rentrée scolaire des élèves
lundi 2 septembre 2019

Vacances de la Toussaint

Fin des cours : samedi 19 octobre 2019
Reprise des cours : lundi 4 novembre 2019

Vacances de Noël

Fin des cours : samedi 21 décembre 2019
Reprise des cours : lundi 6 janvier 2020

Vacances d'hiver

Fin des cours : samedi 15 février 2020
Reprise des cours : lundi 2 mars 2020

Vacances de printemps

Fin des cours : samedi 11 avril 2020
Reprise des cours : lundi 27 avril 2020

Vacances d'été

Fin des cours : samedi 4 juillet 2020

Spectacle du RPI

Les TPS, PS et MS ont chanté des comptines et ont également participé au chant choral avec les autres classes du RPI. Celles-ci ont présenté aux parents le répertoire médiéval travaillé durant l'année.



ANNONCES

NOUVEAU !

Dorénavant, tous les emballages se trient

Dans les bacs ou les colonnes jaunes



CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch

TERRITOIRE ZER DÉCHET GASPIPAGE

À RECYCLER
EMBALLAGES EN VERRE
BOUTELLES, POTS ET BOCAUX

À RECYCLER
EMBALLAGES EN PLASTIQUE MÉTAL ET CARTON
EMBALLAGES EN CARTON, BOUTELLES, FLACONS

NOUVEAU
EMBALLAGES EN MÉTAL
EMBALLAGES EN MÉTAL

À RECYCLER
TOUS LES PAPIERS
JOURNAUX, MAGAZINES, ANNUAIRES, COURRIERS

À COMPOSTER
DÉCHETS VERTS
MOUCHOIRS ESSUIE-TOUT
DÉCHETS ALIMENTAIRES

À RECYCLER
PLIÉS ET NON SOUILLÉS

À JETER
DÉCHETS ULTIMES
VAISSELLE EN VERRE OU PORCELAINE, OBJETS...



Ne jetez plus les stylos usagés à la poubelle, recyclez-les !

La CCSB a mis en place une nouvelle filière de récupération, avec l'organisme TerraCycle.

Pour ce faire, chaque déchetterie du Sisteronais-Buëch dispose à présent :

- D'une poubelle de 100 litres sur laquelle est indiquée la consigne de tri.

Programme de recyclage des instruments d'écriture

Articles acceptés
Stylos ballpoint, stylos à gel, stylos à encre, stylos à bille, stylos à gel, stylos à encre, stylos à bille

Articles non acceptés
Tubes de colle, Gommis, Règles, Crayons de bois, Objets coupants

Attention les stylos de colle ne sont pas acceptés.

BIC

SOIRÉE CHAUVES-SOURIS, POUR TOUT SAVOIR SUR CE PETIT MAMMIFÈRE VOLANT !

NATURA 2000

29 juillet 2019 à la mairie de Saint Genis à partir de 20h30

Diaporama autour des chauves souris avec des experts puis observation et écoute avec du matériel spécialisé !

Informations :
Adeline BIZART - 07 86 34 02 24

Photo : Agnès Vivat

SMIGRA, Région Provence Alpes Côte d'Azur, Natura 2000, Ventavon

Résultats des mots croisés de REGIS de Ventavon Info n°50

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	A	N	D	R	O	N	E	S		F
II	B	O	U	I	B	O	U	I		O
III	R	U	R	A	L	I	T	E		R
IV	E	S	A		I	R		G	I	T
V	U		N	A	G	E	O	I	R	E
VI	V	A	C	H	E	S		O	I	R
VII	O	D	E	U	R		A	N	S	E
VIII	I	I		R	E	M	I	S	E	S
IX	R	E	S	I	N	E	S	E	S	
X	S	U	R	E	T		E	S	S	E



Nina



Héloïse

Naissances

- **Nina**, fille de Julie et Johan Brunetti habitant à Faye est née le 2 février 2019 à Gap.
- **Sélenna**, fille d'Alisson Bernard et de Christian Catalao habitant aux Sallas est née le 2 avril 2019 à Gap.
- **Héloïse**, fille d'Alexandra et de Nicolas Bellon-Souy habitant à Cagnes-sur-Mer (06) est née le 18 avril 2019.

Mariage

- **Fabienne Swetloff et Frédéric Ruffé** habitant au Villard se sont mariés le 1^{er} juin 2019 à Ventavon.



Fabienne et Frédéric

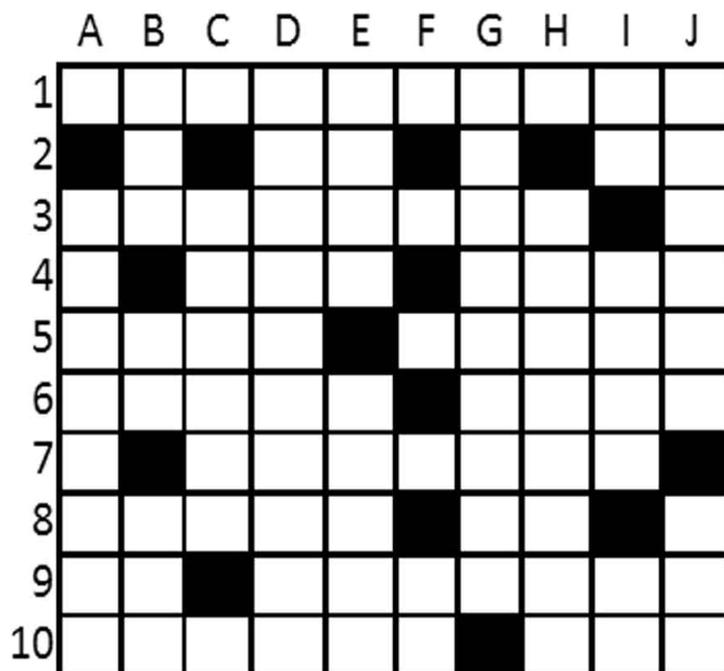
ETAT CIVIL

Décès



- **Maurice Bourg** habitant au hameau de Valenty est décédé le 31 décembre 2018 à Sisteron à l'âge de 99 ans.
- **Gaspard Cheval** habitant à La Gargasse est décédé le 19 février 2019 à Sisteron à l'âge de 84 ans.
- **Odette Aubert** née Beynet habitant à Valenty est décédée le 16 mars 2019 à Gap à l'âge de 100 ans.
- **Jean-Claude Chenavas Tournu de Ventavon** est décédé à Brié-et-Angonnes (38) le 31 mai 2019 à l'âge de 80 ans.
- **Suzanne Peuzin** née Chaix habitant à Pigrayer est décédée le 1^{er} juin 2019 à Sisteron à l'âge de 84 ans.
- **Agnès Einaudi** née Arnoux habitant à Vitrolles (13) est décédée le 18 juin 2019 à l'âge de 44 ans.
- **Adèle Mourou** habitant à Gap est décédée le 19 juin 2019 à Gap à l'âge de 101 ans.
- **Andrée Clarenne** (compagne de Jean-Paul Moullet) habitant au Villard, est décédée le 30 juin 2019 à Gap à l'âge de 91 ans.

Les mots croisés de E1 - J1 - J2 - E8 - F10



Horizontal

- Vieille ferme au sud du village de Ventavon
- Début du Monétier. Fin de gag
- Vieille ferme au confluent du Beynon et de la 942
- Temps très long. Il mettait sa culotte à l'envers
- Quartier de Ventavon en altitude. Virages à ski
- Dans le désordre : immergeai longtemps. Copine
- Pires qu'un panaris ou un furoncle.
- A la fois peine, contrariété ou lassitude. Début d'encouragement
- Personnel. Galettes suisses à base de pommes de terre
- Tranches de pain grillées. Pas malin

Vertical

- Quartier de Ventavon
- Bel oiseau bruyant. Premier fleuve de France. Précède sou-vent rural ou libéral ou natal
- Rivière ou quartier de Ventavon
- Ostréiculteurs
- Peut-être la plus ancienne invention de l'homme. Pas très futé
- Existes
- Payames ou acqérimes
- Tout petits morceaux. Début de sagesse. Oublié. Vieille gé-nisse mythologique
- Celle de Ventavon date du XIIIe siècle. Cardinal du lever

Etymologie présentée par Denis Buffet

L'étude des noms de lieu, de montagne, de rivière et des noms de personne suppose d'analyser ces dénominations et de les remettre dans leur contexte linguistique, historique et géographique.

Ils pourront dans une certaine mesure nous affirmer ou nous confirmer les détails de notre histoire locale.

Le toponyme VENTAVON

- Le radical « ven » « vent »

Ventavon situé sur une colline escarpée a servi de refuge aux premiers habitants ligures dès le VI^e siècle avant JC. Il est donc tout à fait plausible qu'une première construction fortifiée (oppidum) ait été érigée pour se protéger d'éventuels barbares de passage.

Peu après, les Celtes arrivés d'outre-Rhin se sont vite assimilés à la population et ont probablement laissé les radicaux pré-celtiques *vin-t* ou *ven* pour signifier une hauteur, une colline ou un rocher dans l'appellation du lieu Ventavon. On note que deux autres racines toponymiques *ben* et *pen* ont le même sens.

Le vent pourrait être aussi à l'origine du mot Ventavon si l'on considère que sa racine est la même en gaulois *ventos* et en latin *ventus*. Malgré la présence de vent à Ventavon, certains historiens ne croient pas à l'influence du vent sur l'étymologie du nom de ce lieu.

Quoiqu'il en soit un lieu perché est souvent venté.

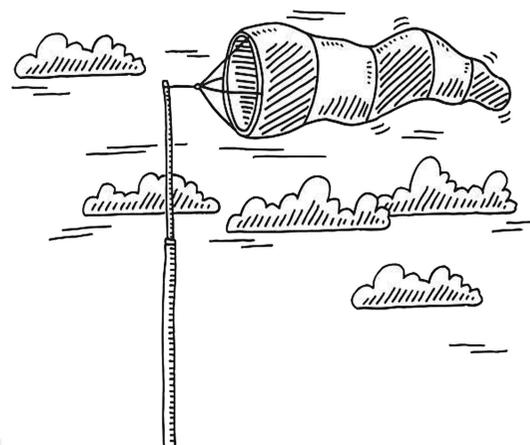
- Le suffixe « avon »

Le lieu Ventavon est souvent cité dans les archives, et la constante *avon* - *evon* se retrouve régulièrement comme suffixe :

Ventaio en 1140 (Chartre ND de Berthaud à Rabou), *Ventaonum* en 1198, *Ventaum* au XII^e siècle, *Ventaon* et *Ventaion* en 1220, *Venteon* en 1249, *Venteonum* en 1289, *Ventaonum Ventabron* en 1340, *Ventehonum* en 1343, *Ventabonum* en 1393, *Ventaonum* en 1397, *Ventahon* en 1450, *Ventavonum* en 1516, *Ventavoa* 1516, Ventavon en 1516.¹

On s'aperçoit que le mot est resté comme tel depuis 500 ans, dû au fait que le français s'est généralisé petit à petit et l'écriture s'est vulgarisée.

Le suffixe *avon* reste sans réponse au niveau de sa définition. André Faure pense qu'il aurait été une attraction pour donner le sens de lieu venté². En breton, langue celtique, *avon* signifie la peur ou l'Aulne (arbuste présent dans les Hautes-Alpes).



- L'Anthroponyme Ventao-n-us

Venthon, une commune de Savoie, aurait la même origine que Ventavon dans les Hautes-Alpes. Dans Venthon, la contraction de *Ventaon* en *Venton* s'est produite plus tôt. Or *Ventao* et *Ventaonus* sont des anthroponymes. Venthon serait donc venu du nom de *Ventaonus*, romain, propriétaire de ce lieu.³

On retrouve le nom de *Ventaonus* cité dans différents recueils de chartes contenant la transcription des titres de propriété et privilèges temporels d'une église ou d'un monastère. Exemples : *Si-cardus Ventaoni* (Cartulaire St-Pons). — *Ventaonus Jobie* (Cartulaire de Berthaud) ou *Ventaonus Juebie*, et Fransciscus de Alpo (charte ND de Berthaud).⁴

Au XIII^e siècle :

« Les noms de baptême les plus fréquents sont Albert, Arnaud, Arnoux, Antoine, Bertrand, Barthélemy, Étienne, Lantelme, Odon, Pierre, Raymond. Quelques uns sont locaux, par exemple Tallardus ou **Ventaonus**.

Ils rappellent celui de Ebredunus, si fréquent, au moyen âge, dans les chartes de l'Embrunais.⁵ »



1-Toponymie générale de la France par Ernest Nègre 1990

2- Noms de lieux et noms de familles des Hautes-Alpes par André Faure 1998

3- Le Beaufortin : une belle vallée de Savoie par Joseph Garin

4- Dictionnaire étymologique des noms de lieu de la Savoie par Adolphe Gros et Joseph Désormaux 2005

5- Chartes de N.-D. de Bertaud, monastère de femmes de l'ordre des Chartreux par l'abbé Paul Guillaume 1888



- Alabona

La colline du bourg de Ventavon, le site de Saint-Ariès⁶, le Villard (villa romaine), les hameaux et le village actuel de Monêtier-Allemont faisaient partie d'une agglomération lâche, ou « bourg éclaté ».

La station romaine *Alabona* (appellation du lieu transformée plus tard en *Alamons* puis Monétier-Allemont), établie en terre fertile, est en effet le doublet de l'oppidum pré-romain Ventavon. On retrouve également sur les go-belets de Vicarello (1^{er} siècle av JC) une étape écrite en ALABONTEM ou *Alabonum* et la mention *Alabonte* dans l'itinéraire d'Antonin⁷ du nom des *Alabontes*⁸ ancien peuple qui habitait ce territoire.

Georges de Manteyer⁹ constatait que le mot *Alabona* (et non *Alabons*, forme déjà romaine dérivant d'un locatif *Alabonis*) n'est pas latin. Il dérive en effet de deux mots celtiques : *ala* = autre et *bona* = fondation ou établissement, ce qui donnerait approximativement en français Ville-neuve.

- Vindabona

Un ouvrage du CAUE¹⁰ paru en 1990 déclarait que Ventavon viendrait du nom celtique *Vindabona* signifiant « ville blanche » (pour signifier les maisons bâties à la chaux, au sable et au plâtre).

Vindabona se rapproche curieusement du nom latin *Vindobona*, pour désigner Vienne (ville d'Isère) devenu *Vindenna* en bas-latin, toponyme gaulois *Uindobona* dérivé de *uindos* « blanc, brillant » et *bona* « ville ».

- La cité des Garembois ou d'Arambois

De mémoire orale, il se disait que le territoire de Monêtier-Allemont et celui de Ventavon, qui lui est voisin, s'appelaient « Cité des Garembois ou d'Arambois », nom peut-être corrompu d'*Ariminum* (Rimini en Italie)¹¹. En effet, l'inscription en hommage à Cétrionus¹² sur un monument découvert à Monêtier atteste d'une ville fondée par les romains et mentionne que Cétrionus était pontife d'une colonie augustale d'*Ariminum* (Rimini) et préfet du district d'*Epotius* (Upaix) au II^e siècle.



Gaule Narbonnaise sous l'Empire romain
Brigantio : Briançon, Eburodunum : Embrun, Lucus Augusta : Luc-en-Diois, Mons Seleucus : La Bâtie-Montsaléon, **Alamons** : Monêtier-Allemont (Ventavon), Vasio : Vaison-la-Romaine, Segustero : Sisteron.



Carte des Cassini au XVIII^e siècle



6- La Gaule transalpine romanisée par D. Buffet (VI n°42 p 24) 2014

7- D'Alabona à Ventavon par D. Buffet (VI n°26 p 10) 2006

8- Dictionnaire du Dauphiné de H. Gariel par Guy Allard 1864

et Histoire, topographie, antiquités, usages et dialectes des Hautes-Alpes par Jean-Charles François Ladoucette 1834

9- Georges Manteyer : historien haut-alpin 1867-1948

10- CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hautes-Alpes 1990

11- Recherches sur les antiquités dauphinoises par Jean Joseph Antoine Pilot de Thorey - 1833

12- Les tribus gauloises sud-alpines par D. Buffet (VI n°41 p23) 2014

...Etymologie

Les oro - hydro et toponymes de l'adroit de la vallée du Beynon

Le mont Aujour

Point culminant (1834m) de la vallée du Beynon, il nous offre à son sommet un point de vue magistral des grandes Alpes au Nord et de la Provence au Sud.

A défaut de connaître le pourquoi du comment de l'appellation Aujour, on pourrait dire qu'elle évite la pléonasme d'*Aujourd'hui*. Puisque le suffixe *hui* signifie aussi "ce jour". Mais continuons plutôt nos recherches sur d'autres noms plus parlants.

Le sommet du Beynon

Le Beynon, le plus haut sommet du territoire communal ventavonnais (1473m) est situé sous la Montagne d'Aujour. Le torrent du Beynon y prend sa source et s'en va rejoindre la Durance au quartier du Beynon (ancienne cité EDF).

Plusieurs hypothèses s'imposent quant à l'étymologie de Beynon : du patois *bennon*, banne, corbeille d'osier sans anse et entoillée pour la panification ; ou du vieux français *baine*, rive qui baigne dans l'eau ; ou du prénom germanique *Benno*.

Il serait d'origine celtique et dérivé du prénom gallois *Enion*, également orthographié *Einion*, *Eynon* et *Eignon*. Le nom de famille Beynon comporte le préfixe distinctif gallois *ab-* pour signifier « fils d'Eynon ». La forme originale du nom était *abenion*, mais le préfixe a été assimilé au nom de famille au fil du temps et l'orthographe générale a parfois été considérablement modifiée. Ce nom commun *Eynon* vient du paysage accidenté du pays de Galles.

Puis une autre hypothèse serait que Beynon est un nom de lieu issu d'un nom de famille lui-même issu d'un diminutif en « on », d'une déformation de Benoît qui signifie « béni ». Le patronyme Beynet aurait la même origine.

Serre de la Chabanne

Le Serre de la chabanne (au plus haut 1524m) est la crête qui surplombe deux falaises, séparées par le passage du torrent « Combe chaude ».

Le mot serre est apparenté à l'espagnol *sierra* et à l'occitan *serre* pour signifier « crête de montagne ». Chabanne est un nom de famille, de forme régionale auvergnate, limousin de *cabanne*, issu du latin *capanna* qui signifie cabane, désigne également l'habitant d'une cabane et aussi de petites localités formées autour d'une cabane. On pourrait dire dans ce cas : « la crête de la cabane ».

Serre Cocu et Malvoisin

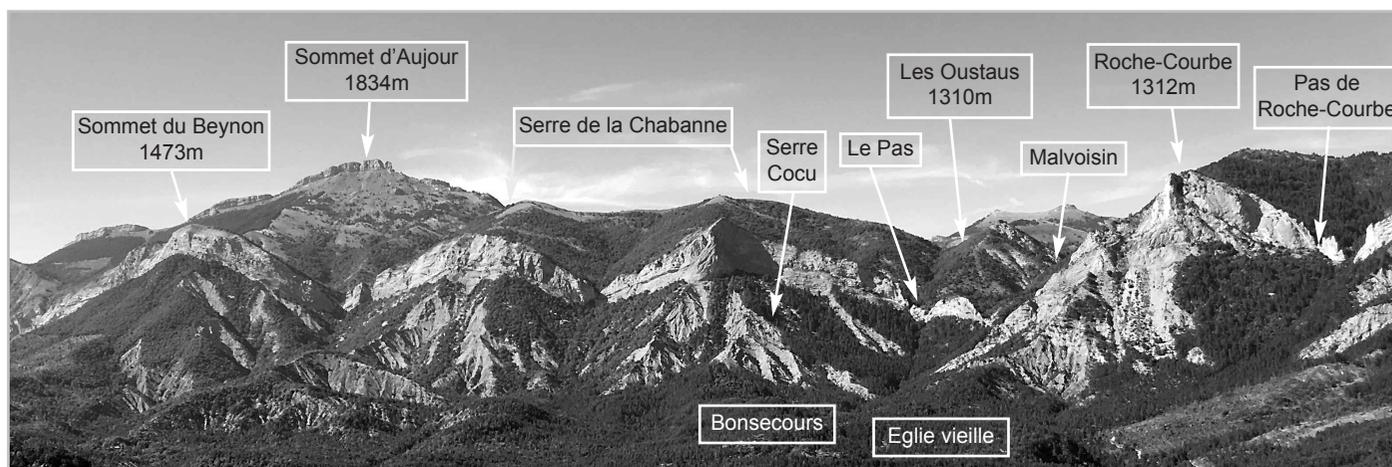
Le Serre Cocu est situé en aval de la falaise et perpendiculairement au Serre de la Chabanne au-dessus de la maison forestière de Bonsecours

Y a t-il eu un coucou qui chantait sur ce serre ? C'est probable, à moins qu'il y eut un malchanceux cocu et un mauvais voisin dans les parages. Effectivement, le quartier situé rive gauche du Torrent des Oustaus (affluent de celui de Bonsecours) s'appelle le « Malvoisin ». Cela fait beaucoup pour un même secteur mais cela permet de tergiverser et de se raconter des histoires.

Nous savons que le mot français coucou vient de l'ancien français *cocu* signifiant le coucou (dont la femelle pond ses œufs dans le nid d'autres espèces ce qui la rend volage), qui venait lui-même de l'ancien occitan *cogot* (*coguos*, *coutz*) ou de l'ancien catalan *cugus*.

Le mot *cogul* signifie aussi bien coucou que cocu dans l'occitan actuel ; il vient du latin *coculus* dont le second *u* était prononcé allongé (il signifiait alors coucou) ou bref.

En ancien français, *cous* correspondait à *cucus*, substitut dialectal du *cuculus* latin. Les mots *cocu* du français et *cogot* de l'occitan actuel auraient aussi une autre origine depuis *cucutus* (traité tel un coucou, dont la femelle est trompée par le mâle) qui a aussi donné cocotte.





Maison forestière de Bonsecours

Bonsecours, Eglise vieille et Beaujeu

La maison forestière de Bonsecours est le départ d'un sentier pour rejoindre Le Pas, les Oustaus et Peyssier. Le sentier longe la plantation de noyers et passe devant une stèle à la mémoire de Philippe Tissot, habitant de Barjaquin à Ventavon, il est décédé en 1984 dans ces montagnes. Il cherchait un passage entre ces falaises, un autre Pas, puis il a chuté du haut du sommet du Beynon.

Bonsecours est un nom souvent attribué à une chapelle où se déroule un pèlerinage consécutif à un événement heureux. Dans notre cas, on sait historiquement qu'il y a eu une tour fortifiée et une chapelle au lieu-dit « Église vieille » dans ce quartier. La charte de Cluny (en 1022) mentionne l'église de « Sainte-Marie de Beaujeu » qui avait été donnée par Gaude-mar, seigneur du lieu au monastère de Cluny.

A ce sujet, en remontant vers la source du torrent de Bonsecours, on a retrouvé dans le lit du torrent une pierre cylindrique tronquée qui fait penser à une roue de moulin au vu de ses dimensions (120x20cm) et d'un trou cylindrique (15cm de diamètre) creusé au centre bien dans l'axe de cette pierre. On pourrait en déduire que la pierre cylindrique aurait pu être taillée dans le torrent et qu'elle s'est brisée pour multiples raisons. Cet endroit aurait pu être également la carrière de pierres servant à la construction de la première fortification, de l'église et de maisons au Moyen-âge situées à Église vieille.

Plus tard, à la construction du dit « vieux château » au XV^e siècle, le fief de Beaujeu (et son château) n'a du être qu'une dépendance d'autres domaines plus importants, une maison de campagne ou de chasse en quelque sorte.

D'ailleurs sur des anciens plans, on voit écrit « Bon séjour » à la place de « Bonsecours ».

Et c'est là, où les mots *bonsecours* et *beaujeu* se mêlent.

Beaujeu est composé de *bau* pour « rocher ou hauteur » et de d'une déformation phonétique du verbe occitan *jaire* pour « être couché/se reposer », il désigne un lieu où l'on est bien pour se reposer.



Lac de Peyssier

Le Pas - Peyssier

Le Pas, passage étroit dans les rochers qui permet d'accéder à Peyssier (commune de Barillonnette). On y trouve à l'écart du sentier (à l'altitude du Pas) une étrange porte « naturelle » dans le rocher proche de la confluence des torrents des Oustaus et de Bonsecours.

Le lac de Peyssier (1279m) est une retenue artificielle (barrage de terre) sur le ruisseau Maraize (*affluent du Bûech*) qui a été construite en 1973. Elle sert à l'arrosage des exploitations agricoles du Saix et de Saint-Auban d'Oze.

Coïncidence ou fait historique qui se prolonge jusqu'à nos jours, Peyssier vient de l'occitan *peïssier* et désigne un bassin, une retenue d'eau. Ce mot vient du latin *paxilli* pour pieu (*les retenues d'eau se faisaient avec des pieux*).

Peisse ou *paisse* (en provençal) est également employé comme nom collectif que l'on donne à tout ce que les bestiaux paissent ou broutent et *peïssier* pourrait être l'endroit où pâturent les animaux,

Il est vrai que l'alpage de Peyssier reste toujours un endroit de pâturage d'été. Les derniers habitants paysans-éleveurs (famille Garcin) vivant à l'année sont descendus dans les années 60-70.



Le territoire comprenant le Mont Aujour, le lac de Peyssier, l'abbaye de Clausonne, le centre international d'accueil du Fai et les gorges du Gouraour, recèle des attraits particuliers du point de vue géologique, floristique, faunistique et historique. C'est pour cela qu'il a été déclaré «Espace Naturel Sensible» par le Conseil Général des Hautes-Alpes en 1987.



Bergerie et gîte aux Oustaus

Les Oustaus

Les Oustaus est un lieu-dit où se trouve deux grandes bergeries d'été dont une partie a été transformée en gîte d'étape (1320m) au pied de la montagne d'Aujour.

Oustau, *Oustal* « maison, logis » de l'adjectif latin *hospitalis* « hospitalier, affable », dérivé du substantif *hospes* « celui qui protège les étrangers ».

Déjà en latin *hospitalis* était devenu un nom avec le sens « logis, chambre », plus spécialement la chambre destinée aux étrangers, aux pèlerins, la chambre d'amis. En latin *panem et hospitalem dare* signifie « donner le pain et le logis ». Ce sens s'est conservé en français et en occitan jusqu'au XV^e siècle. En anglais *youth hostel* « auberge de jeunesse ». En occitan *a l'oustau* « au logis, chez soi », et le verbe *ostalar* « loger quelqu'un ». Depuis le XV^e siècle le sens d'*oustau* s'est élargi à la notion « maison » en occitan et en franco-provençal.

Dans la langue d'oïl, l'*hostel* devient à partir du XV^e siècle un « logis pour des étrangers » à partir du sens « logis pour les pèlerins » un bâtiment annexe des cloîtres. Mais en occitan cette évolution n'a pas pu se produire parce que l'*oustau* était le chez-soi.

Crête des Selles

La Crête des Selles longe l'ensemble des falaises surplombant le Villard et se termine par le col des Selles et le sommet de Chalmel qui culmine à 1365m.

Si l'on écarte la signification évidente de « selle » en siège en cuir que l'on place sur le dos d'un cheval, on peut trouver son origine avec une orthographe différente.

Celle avec un c : du latin *cellula* pour dire cellule de moine, diminutif de *cella* qui donne *celle* que le français a écarté de l'usage, peut-être en raison de l'homophonie avec *selles* qui a pris un sens scatologique, phénomène qui n'affecte pas les autres langues européennes.

L'origine des Selles pourrait donc bien venir de ces moines ermites du Moyen Âge qui s'installèrent dans des lieux reculés et difficile d'accès de la vallée de la Durance pour trouver la solitude favorable à leur méditation.

Quant au nom de Chalmel, comme tous les autres noms de lieu composé de *chalm* ou de *calm*, il est issu du bas-latin *calmis* et désigne une hauteur dénudée.



Pas de Roche-Courbe

Pas de Roche-Courbe

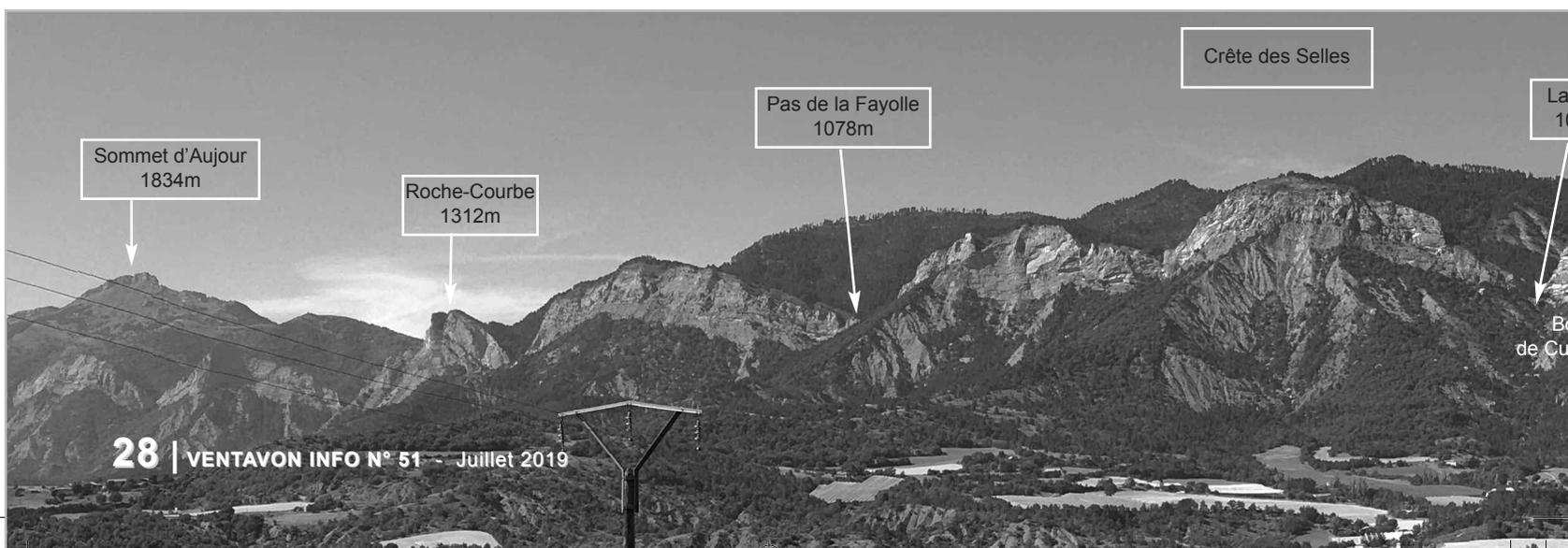
Comme on peut le constater de visu le rocher de la Montagne de Roche-Courbe s'effrite de temps à autre. Quant à sa curvité, c'est à vous de l'apprécier.

Un autre sentier balisé et répertorié permet par ce Pas de Roche-Courbe (1128m) de rejoindre Peyssier. Il démarre après avoir fait quelques pas sur la route forestière de Pré-Bouteillon et suit la combe du torrent de Roche-Courbe.

Pas de la Fayolle

La Fayolle (750m) est un lieu-dit d'une ancienne habitation en ruines dont un des anciens résidents s'appelait Fayolle. Fayolle est un nom de famille, diminutif de *fay* ou *faye* nom également topographique issu du latin *fagea* pour hêtre, avec le sens de hêtraie, lieu planté de hêtres (fayards).

La Fayolle (1175m), c'est aussi un petit sommet à l'ouest du Pas de Fayolle (1078m), difficile d'accès et non fréquenté qui laisse passer le torrent du même nom.



...Etymologie

La Porte

Pas ou passage entre deux falaises qui permet d'accéder au col des Selles et à la crête du même nom à l'Ouest ou aux lieux-dits Haute et Basse-Crigne à l'Est. Pour s'y rendre, prendre la route du Villard jusqu'au bout et avant de traverser le torrent de la Combe-Richonne. Prendre un sentier pédestre balisé jusqu'au Pas de la Porte (1069 m), qui traverse le Bois des Ollagniers (issu de l'occitan *aulanhier* pour noisetier) et le Bois de Curnayer (issu de l'occitan *curnieira* qui désigne un lieu où pousse le « curnier », c'est-à-dire le cornouiller). Avant La Porte, un sentier (vers l'Est) vous mène au pied des falaises d'escalade (orientées plein sud) où plus d'une centaine de voies sont aménagées.

Pour les passionnés de géologie, on peut observer dans le ravin versant sud de la crête de Chalmel (au nord-est de La Porte), une coupe naturelle d'un étage stratigraphique du Crétacé inférieur (entre -132,9 et -129,4 millions d'années), les initiés parlent de l'*Hauterivien*. Cette formation géologique est consécutive à l'affaissement latéral en masse de sédiments non consolidés. Ce phénomène se produit quand des sédiments subaquatiques encore gorgés d'eau glissent latéralement sous l'effet de la gravité (*terme géologique : slumps*).

Pic de Crigne

Le Pic de Crigne (1263m) avec le Rocher de Chantelle terminent la chaîne des sommets surplombant la vallée du Beynon. Une partie du Pic de Crigne se situe dans la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Bec de Crigne » dont l'objectif est la conservation de l'avifaune et de ses habitats, ce site compte plus de 100 espèces d'oiseaux différentes dont 22 sont inscrites à l'annexe 1 de la Directive « oiseaux ». La présence de ces oiseaux d'intérêt communautaire justifie la désignation d'un site en ZPS.

On parle de la *crigne* d'une jument pour sa crinière et par extension d'une chevelure foisonnante.

Jean Joseph Antoine Pilot De Thorey auteur de Recherches sur les Antiquités dauphinoises en 1833, le nommait « Montagne de Crinie » qui se rapproche de *crinière* ou *crin*. On trouve également dans d'autres textes anciens : *crignete*, *crine*.

Crigne est aussi employé par certains auteurs à la fin du XIXe siècle pour dire « viande dure ou mauvaise ».

Jean Dustour, auteur contemporain, a écrit un roman qui s'intitule « La crigne Hyménolaine ». Il l'explique en mention-



Falaise aménagée d'escalade



Coupe naturelle de l'Hauterivien de la crête de Chalmel

nant en introduction que le mot est peu référencé dans les dictionnaire mais on peut imaginer la *crigne* assez proche d'une chimère griffue toujours à l'affût d'une souffrance à infliger à ses innocentes victimes. Expression populaire, usitée dans certaines régions de la France profonde, qui qualifie maints êtres féminins au comportement désagréable plutôt abject et malfaisant : « c'est une vraie crigne » est la forme la plus répandue de son usage.

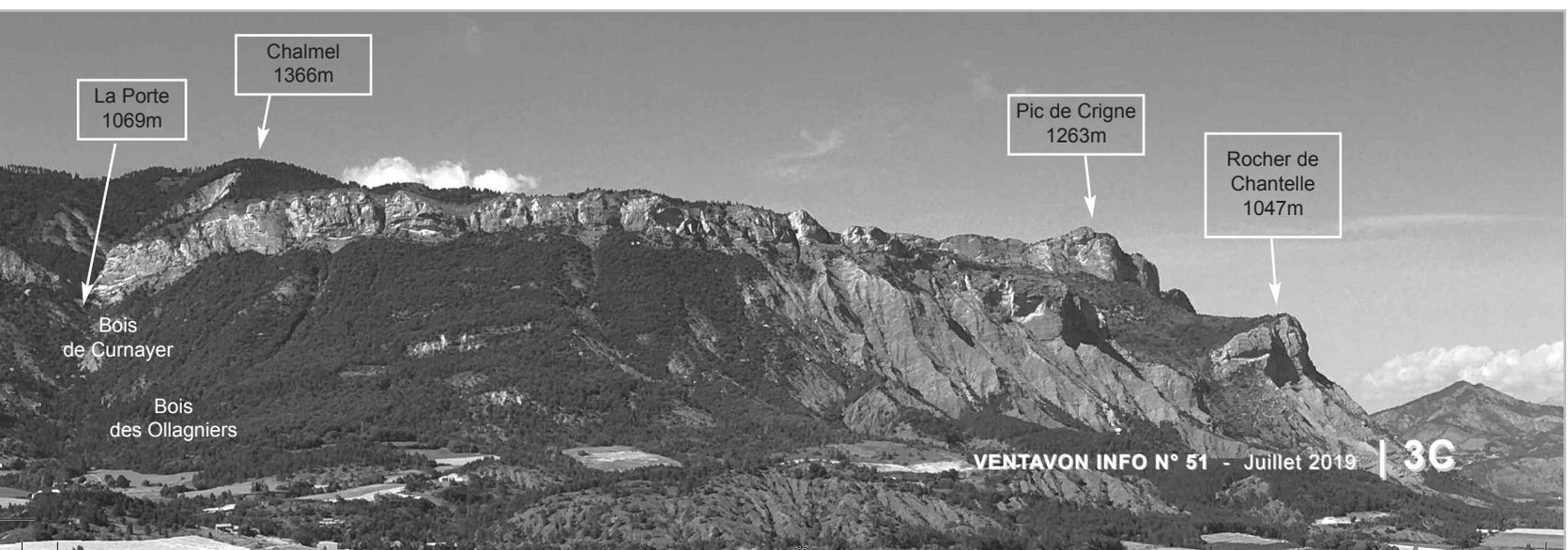


Quant à Elzéard, il explique dans son blog *Les Cahiers du Sud* :

« Le pic de Crigne se distingue des autres sommets environnants par sa silhouette peu ordinaire visible lorsque l'on arrive de Gap à la hauteur de la

Saulce. Une silhouette de gueule de loup hurlant sous la pleine lune. C'est probablement ce qui lui a donné son nom. »

DB



Fête de Ventavon

3, 4 et 5 août 2019

Samedi 3 août

- 14h Inscription Doublette pétanque 150€ + mises
 14h30 Tirage + Consolante 80€ + mises
 20h **Repas : Aïoli** (sur réservation au 06 77 52 77 30 ou
 06 82 91 06 51 - Limité au 200 premiers inscrits)
 22h **Orchestre "SINCLAIR"**

Dimanche 4 août

- 11h Messe à l'église Saint-Laurent
 12h **Apéritif du maire**
 14h30 Inscription Doublette mixte pétanque
 150€ + mises
 15h Tirage + Consolante 80€ + mises
 15h **Jeux d'enfants**
 19h **Show de Street trial**
 20h Vente de Grillades (sandwichs saucisses
 et merguez), frites et glaces.
 22h **Soirée DJ Tristan**

Lundi 5 août

- 8h30 Inscription Triplette Provençal 350€ + mises
 9h Tirage
 14h Consolante Triplette Provençal 150€ + mises

Comité des fêtes de Ventavon

**Sur place
 Samedi & dimanche**
 - Jeux gonflables et tours en
 Poney offerts par le comité
 - Buvette
 - Ball Trap (à Valenty)
Renseignements
 au 06 78 50 85 27

Menu à 17€
 - Aïoli
 - Fromage
 - Dessert
 - 1/4 vin
 - Café



Ventavon INFO
 n° 51 - juillet 2019

Marché de Valenty

Entre vergers et Durance

Dimanche 6 octobre 2019

10h00 / 17h00

Marché de producteurs et d'artisans locaux

Animations diverses : sportives, ludiques pour enfants,
 stands d'information, expositions, démonstrations...

Restauration

Journée détente en famille mettant en valeur notre richesse locale !

Contact et réservation

06 04 64 98 58 - 06 48 25 49 41

Association Vivre en Val Durance